

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique
UNIVERSITE SAAD DAHLEB [BLIDA]



INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
Mémoire de master en Architecture Option :
« ARCHITECTURE ET HABITAT »

Intitulé : LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP
DANS LES ESPACES PUBLICS

PFE : HABITAT INTEGRE, CENTRE DE REEDUCATION ET REHABILITATION

Soutenu le 13 juillet 2022 devant les jurys :

Encadreur : **Dr RAHMANI LYES**

Examineur : **Dr. ATIK TAREK**

Examineur : **Dr. HASSAINE Mohamed**

Présenté par :

ABDELBASSIT BANI

HOUSSEM EDDINE BOUCHAIR

Année académique : 2022-2023

Remerciement

À la fin de ce voyage plein de joie et de tristesse, les émotions et les sentiments se mêlent aux souvenirs des années pour faire germer la fleur du succès, tous les remerciements et les louanges à Dieu pour celui qui m'a aidé, mais après

Ô Toi qui as planté en moi une graine blanche pour des lendemains plus beaux et qui as cru ses mots avec lesquels sa gorge me chantait, Ô Toi qui es la lumière de mes ténèbres, mon soleil et ma lune dans mon ciel sombre, Ô Toi qui es revenue vers moi tristement et qui m'a encouragée dans mes ulcères et couchée dans mes trébuchements,

Ô Toi qui as porté en moi des sentiments qui ne peuvent être décrits par des mots et quelques lignes, et que même mon ami poète n'a pu décrire. Je pense à tout lui donner. Avec toi, ma mère, j'ai tout. Sans toi, je ne suis rien. Je sais que ce sont quelques mots ou peu de mots, mais ce sont des mots comme le silence, alors merci, maman, j'ai assez, même si les lignes sont incapables de te décrire et de décrire ton amour et ta tendresse.

Que Dieu te bénisse.

Je suis maintenant très reconnaissant et fier de t'avoir comme père, je ne peux pas décrire ma gratitude pour tes soins et ton soutien constants au cours des années, merci d'avoir développé ma passion pour l'apprentissage et d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour me mettre sur la voie du succès, je n'oublierai jamais toutes les grandes valeurs que j'ai héritées de toi, en particulier l'honnêteté et la persévérance, les mots ne peuvent pas exprimer combien tu es important pour moi. Merci et tous mes remerciements à toi.

Je remercie tous ceux qui m'ont connu et soutenu dans mon parcours. Je remercie également ma chère famille et mes compagnons. Vous êtes le fruit de ma réussite et de mes agriculteurs. Ces lignes ne suffisent pas à décrire la joie de votre présence dans ma vie, alors je répète et renouvelle mes remerciements et tous mes remerciements à vous.

HOUSSEM

Dédicace

En signe de gratitude, je dédie cet humble ouvrage à ceux à qui, en quelque terme que ce soit, je ne pourrai jamais exprimer mon amour sincère.

À la femme qui a souffert sans me laisser souffrir, qui m'a consacré sa vie et n'a pas ménagé ses efforts. Que Dieu ait pitié de toi : ma mère Wahiba

À l'homme, mon précieux cadeau de Dieu, à qui je dois la vie, tous mes vœux et tout mon respect : mon cher père Nouari

A ma chère et seconde mère, qui ne m'a pas oublié par ses prières et sa générosité : Aziza, Et à tous ceux qui nous ont quittés et qui n'ont pas quitté mon cœur

A mon cher frère Ziad qui ne m'a pas oublié par ses encouragements et son soutien tout le temps et tout au long de mes études.

A mon cher et généreux oncle, dont l'essence est comme des diamants : Ibrahim

A tous les membres de la famille chers et généreux que quelques mots ne suffisent pas à apprécier : Naima, Hizia, Hakima, Safwan, Noussa, Toufik, Hakim, Khaled, Nacer, Houria, Samira et leurs enfants et femmes

A mes chers amis de cœur, peu importe ce que les jours et les années ont fait : Farouk tonton, Halim, Hamza, Amine, Ayman, Zaki, Ayoub, Yacine, Islem, Mouloud, Taboo, Ali, Adel, Haytem, Idriss, Rahma, Ikram, Djazia, Meriem, Et toutes celles que j'ai oubliées dans mon stylo

A tous ceux que je connais et qui me connaissent, à tous ceux que je ne connaissais pas et qui me connaissent, à tous ceux que je connaissais et qui me connaissaient, à tout étranger qui s'est perdu dans Blida, comme moi, à vous tous ma reconnaissance et ma gratitude pour marqué mon parcours

A mon cher voyageur sur la mer de l'aliénation avec moi, à mon deuxième frère, source de patience et d'inspiration. Au poète de la vie et à l'auteur de la fin de ce chapitre avec moi de notre vie : Abd al Bassit

HOUSSEM

**Après 19 ans d'études et les nuits blanches et les oiseaux qui me
rappellent le lever du matin.**

Me voilà arrivé au bout du chemin grâce à Dieu Tout Puissant.

Je remercie tous ceux qui m'ont appelé pour réussir dans mon dos.

**Les premiers d'entre eux sont les parents, puis les proches, les amis, les
ennemis.**

les méchants et les chats des résidences universitaires.

Je remercie tous ceux qui m'ont donné un sourire un matin.

Chaque moment de rupture m'a rendu plus fort.

je remercie l'enfant en moi qui est encore vivant.

**Je remercie Abd elBasset Bani, l'être humain, l'écrivain et le poète Et le
garçon rêveur**

**Enfin, je remercie ceux qui ne m'ont pas remercié quand je lui ai donné
une partie de moi.**

À MES parents.

Les mots ne suffisent pas pour vous revenir s'il vous plait.

À tous ceux qui ont ouvert cet MEMOIRE pour chercher son nom sur cette page. Je vous dédie ce travail de tout mon cœur, Parce que votre intérêt pour notre relation suffit à lui seul.

À ma famille et à mon petit frère Abu Baker Al-Siddiq, qui m'a appris le sens de l'amour.

À mon ami et frère Houssem eddine Bouchair et l'âme de sa mère.

Ce n'est pas facile de vivre un homme.

À tous ceux qui m'ont dit un mot gentil.

À mon professeur RAHMANI ILYES de qui j'ai appris la philosophie de la vie et la philosophie de l'architecture.

À Tous mes proches.

Je t'aime de tout mon cœur

BASSET

Résumé

La santé n'est pas seulement un droit universel fondamental, mais aussi une ressource pour le développement personnel. A l'heure où les mentalités et les normes autour de la question du handicap évoluent, les associations créent un véritable élan dans la défense et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. En outre, l'on voit un vrai changement de conscience de la part du politique envers ces personnes en situation de handicap de par les nombreuses lois en faveur de leur inclusion dans la sphère publique. De ce fait, il devient évident que notre recherche se rapporte sur la problématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'espace public. Cependant, afin de réaliser notre travail et en raison de la difficulté et de la sensibilité des cas, nous avons recruté trois individus appartenant à cette catégorie sociale. Durant l'enquête nous leur avons distribué un questionnaire de type Likert pour étudier les variables : usage et bien-être chez cette catégorie sociale dans le Boulevard Larbi Tebessi à Blida. Le résultat final atteste que les personnes en situation de handicap ont des difficultés dans l'usage, le bien-être dans les espaces publics et dans l'accessibilité de ces lieux, ce qui les écarte de l'inclusion sociale. Dans notre intervention urbaine et architecturale, nous avons réhabilité l'accessibilité du boulevard Larbi Tebessi et nous avons conçu un centre de rééducation.

Mots clés

Personnes en situation de handicap, inclusion, questionnaire Likert, accessibilité, Espace public, Centre de rééducation.

Abstract

Health is not only a fundamental universal right, but also a resource for personal development. At a time when mentalities and norms around the issue of disability are changing, associations are creating a real momentum in the defense and recognition of the rights of people with disabilities. In addition, there is a real change of awareness on the part of politicians towards these people with disabilities through the numerous laws in favor of their inclusion in the public sphere. Therefore, it becomes obvious that our research is related to the problem of the inclusion of people with disabilities in the public space. However, in order to carry out our work and due to the difficulty and sensitivity of the cases, we recruited three individuals belonging to this social category. During the survey we distributed a Likert type questionnaire to study the variables: use and well-being in this social category in the Boulevard Larbi Tebessi in Blida. The final result attests that people with disabilities have difficulties in the use, the well-being in public spaces and in the accessibility of these places, which excludes them from social inclusion. In our urban and architectural intervention, we have rehabilitated the accessibility of the boulevard Larbi Tebessi and we have designed a rehabilitation center.

Key words

People with disabilities, inclusion, Likert questionnaire, accessibility, public space, rehabilitation center.

ملخص

الصحة ليست حقًا عالميًا أساسيًا فقط، ولكنها أيضًا مورد للتنمية الشخصية. في الوقت الذي تتغير فيه العقلية والمعايير حول قضية الإعاقة، تخلق الجمعيات زخمًا حقيقيًا في الدفاع عن حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة والاعتراف بها. بالإضافة إلى ذلك، نرى تغييرًا حقيقيًا في وعي السياسيين تجاه هؤلاء الأشخاص ذوي الإعاقة من خلال العديد من القوانين الخاصة. نتيجة لذلك، اعتمدنا في بحثنا على عملية دمج الأشخاص ذوي الإعاقة في الفضاءات العمومية. ومن أجل القيام بعملنا هذا وبسبب صعوبة الحالات وحساسيتها، قمنا بتعيين ثلاثة أفراد ينتمون إلى هذه الفئة الاجتماعية كعينات بحثية، لذا أرفقنا بهم استبيانًا من نوع ليكارت بهدف دراسة المتغيرات التالية: الاستعمال والراحة الذاتية بين هذه الفئة الاجتماعية في شارع العربي التبسي في البليدة. حيث أظهرت النتيجة النهائية أن الأشخاص ذوي الإعاقة يواجهون صعوبات في الاستعمال وإيجاد الراحة الذاتية في الفضاءات والوصول إليها، مما يجعلهم مستبدين من دمجم اجتماعيا. لهذا جعلنا مشروعنا الحضري والمعماري يركز على تسهيل وصولهم إلى شارع العربي التبسي وصممنا مركزا لإعادة التأهيل.

الكلمات الدالة

الأشخاص ذوو الإعاقة، الإدماج، استبيان ليكارت، إمكانية الوصول، ، مركز إعادة التأهيل

Sommaire

REMERCIEMENT.....	III
DEDICACE.....	IV
RESUME.....	VII
ABSTRACT.....	VIII
ملخص.....	IX
SOMMAIRE.....	X
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	XII
Liste des tableaux.....	XIII
CHAPITRE INTRODUCTIF.....	14
1. INTRODUCTION GENERALE.....	15
2. LA PROBLEMATIQUE.....	20
3. HYPOTHESES.....	20
4. LES OBJECTIFS :.....	20
5. LES MOTIVATIONS DU CHOIX DU THEME :.....	21
6. LA STRUCTURE DE LA MEMOIRE.....	22
CHAPITRE 1.....	23
L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAPE DANS LA PLACE PUBLIC.....	23
.1 INTRODUCTION.....	24
2. LE HANDICAP :.....	25
2.1 Définitions du handicap:.....	25
2.2 Typologies médicales de la handicapé :.....	25
2.3 Types et classifications des handicaps.....	26
2.4 La situation des PSH au société.....	27
L'INCLUSION ET LE HANDICAP.....	31
3.1 L'inclusion.....	31
3.2 La société inclusive, c'est quoi ?.....	32
3.3 Les fondements d'une société inclusive.....	34
3.4 Les personnes en situation de handicap dans notre société sont-elles inclusives ?.....	35
3.5 Solutions d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.....	36
L'INCLUSION DES P.S.H DANS LA PLACE PUBLIC.....	37
4.1 L'ESPACE PUBLIC.....	37

4.2 Le Handicap et l'espace public.....	39
4.3 L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'espace public	40
.4.4 L'espace public exclusif et l'espace public inclusive.....	47
4.5 Les espaces spécialisent pour les P.E.H	49
5. CONCLUSION	51
CHAPITRE 2.....	52
LE CAS D'ETUDE.....	52
1. INTRODUCTION	53
2. PRESENTATION DE LA VILLE DE BLIDA	53
2.1 Situation nationale	53
2.2 Situation communale	53
2.3 Accessibilité :	54
2.4 Climat :	54
2.5 Hydrographie :.....	55
2.6 Les Données sismiques :	55
2.7 Conclusion :	55
3. ETUDE EMPIRIQUE.....	55
3.1 Présentation de la zone d'étude (le boulevard de larbi tbessi).....	55
3.2 L'enquête « étude d'un échantillon de PSH dans le boulevard Larbi Tbessi »	60
3.3 L'intervention urbaine du boulevard Larbi Tbessi.....	69
4. LA PHASE CONCEPTUELLE	72
4.1 Analyse de site de projet :	72
4.2 Le projet architectural	76
CONCLUSION GENERALE	87
REFERENCES	89
ANNEXES.....	91

Table des illustrations

FIGURE 1 : SCHEMA DE LA STRUCTURE DU MEMOIRE, SOURCE : AUTEUR.....	22
FIGURE 2 : SCHEMA REPRESENTATIF LES DIFFERENTES ACTIONS « EXCLUSION, SEGREGATION, INTEGRATION » SOURCE : FRANCE HANDICAP	33
FIGURE 3 : SCHEMA REPRESENTATIF DE L'INCLUSION SOURCE : FRANCE HANDICAP.....	34
FIGURE 4 : SCHEMA RECAPITULATIF ILLUSTRANT LA DEFINITION DES QUATRE NOTIONS, SOURCE REVUE DE LA SOCIETE INCLUSIVE	35
FIGURE 5 LA DEFINITION DE NOTION DE BASE (SOURCE : GOOGLE IMAGE).....	37
FIGURE 6 : TYPOLOGIES D'ESPACES PUBLICS SELON L'ADEUS, SOURCE : ADEUS.....	39
FIGURE 7 : LES FONCTIONS DE L'ESPACE PUBLIC QUE LA CONCEPTION DOIT SATISFAIRE, SOURCE : ADEUS.....	41
FIGURE 8 : LE CHEMINEMENT EXTERIEUR -SOURCE (PAULI, 2006, P : 35)	43
FIGURE 9 : LA PENTE DE LA RAMPE – SOURCE (GROSBOIS, 1996, P : 67)	44
FIGURE 10 : LA DISPOSITION D'UN BATEAU – SOURCE (MR BOUZENOUNE YACINE).....	45
FIGURE 11 : LA TOLERANCE DE LA PENTE - 12% - SUR UNE COURTE DISTANCE - (GROSBOIS, 1996, P : 70)	46
FIGURE 12 : CARTE DE LA SITUATION DE LA VILLE A L'ECHELLE NATIONALE, SOURCE : GOOGLE IMAGE TRAITÉ PAR L'AUTEUR.....	53
FIGURE 13 : CARTE DE LA SITUATION DE LA VILLE DE BLIDA A L'ECHELLE COMMUNALE, SOURCE : GOOGLE IMAGE TRAITÉ PAR L'AUTEUR	54
FIGURE 14 CARTE REPRESENTE LE RESEAU VIAIRE QUI PERMET L'ACCESSIBILITE VERS LA VILLE DE BLIDA, SOURCE : GOOGLE EARTH TRAITÉ PAR L'AUTEUR	54
FIGURE 15 : VUE SATELLITE DE BOULEVARD LARBI TBESSI , SOURCE : GOOGLE EARTH TRAITÉ PAR L'AUTEUR.....	56
FIGURE 16 : SYSTEM PARCELLAIRES DE BOULEVARD , SOURCE : TRAVAIL PPT TRAITÉ PAR L'AUTEUR.....	57
FIGURE 17 : SYSTEM VIAIRE DE BOULEVARD , SOURCE : TRAVAIL PPT TRAITÉ PAR L'AUTEUR	58
FIGURE 18 : UNE COUPE DE BOULEVARD LARBI TBESSI , SOURCE : TRAVAIL PPT TRAITÉ PAR L'AUTEUR	58
FIGURE 19 : SYSTEM BATIS DE BOULEVARD, SOURCE : TRAVAIL PPT TRAITÉ PAR L'AUTEUR	59
FIGURE 20 : CONSTAT D'ETUDE DU SYSTEM BATIS, SOURCE : TRAVAIL PPT TRAITÉ PAR L'AUTEUR	59
FIGURE 21 : L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE LA MOBILITE DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI.....	61
FIGURE 22: L' ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE LA DETENTE DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI	61
FIGURE 23: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DES ACTIVITES DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI.....	62
FIGURE 24: L' ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE LA CONSOMMATION DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI.....	62
FIGURE 25: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE RENCONTRE ET SOCIABILITE DANS BOULEVARD LARBI TBESSI.....	63
FIGURE 26: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE L'AMBIANCE SENSORIELLE DU BOULEVARD LARBI TBESSI	63
FIGURE 27: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE L'ESTIME DE SOI DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI	64
FIGURE 28: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE L'EQUILIBRE DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI	64
FIGURE 29: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE L'ENGAGEMENT SOCIAL DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI	65
FIGURE 30: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DE LA SOCIABILITE DANS LE BOULEVARD LARBI TBESSI.....	65

FIGURE 31: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DU LE CONTROLE DE SOI ET EVENEMENTS DANS LE BOULEVARD LARBI TEBESSI	66
FIGURE 32: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DU BONHEUR DANS LE BOULEVARD LARBI TEBESSI.....	66
FIGURE 33: L'ECHELLE DE REFERENCE DE L'EVALUATION DU BIEN-ETRE DANS LE BOULEVARD LARBI TEBESSI	67
FIGURE 34 : UNE PERSPECTIVE REAL SUR LE BOULEVARD LARBI TEBESSI , SOURCE : L'AUTEUR.....	69
FIGURE 35 : VUE DE PLAN SUR LE BOULEVARD LARBI TEBESSI , TRAVAIL DE SKETCH UP DU AUTEUR.....	69
FIGURE 36 : ELARGISSEMENT DE LA ROUTE, SOURCE TRAVAIL DE L'AUTEUR	70
FIGURE 37 : LA CREATION DE DEUX PISTES CYCLABLES, SOURCE : TRAVAIL DE L'AUTEUR	70
FIGURE 38 : L'ETAPE 3, TRAVAIL DE L'AUTEUR.....	71
FIGURE 39 : L'ETAPE 4 , TRAVAIL DE L'AUTEUR	71
FIGURE 40 : SITUATION NOTRE SITE, SOURCE : TRAVAIL D'AUTEUR	72
FIGURE 41 : SCHEMA DES ACCESSIBILITE ET LES LIMITES DE TERRAIN , SOURCE : TRAVAIL DE D'AUTEUR	73
FIGURE 42 : LES DONNEES CLIMATIQUES.....	74
FIGURE 43 : SCHEMA DES VENTS DOMINANTS ET ENSOLEILLEMENT, SOURCE : TRAVAIL D'AUTEUR	74
FIGURE 44 : MORPHOLOGIE DE TERRAIN, SOURCE : TRAVAIL D'AUTEUR.....	75
FIGURE 45 : LES PENTES DE TERRAIN, SOURCE : GOOGLE EARTH TRAITE PAR L'AUTEUR.....	75
FIGURE 46 : LA GENESE DE PROJET, SOURCE : TRAVAIL DE L'AUTEUR.....	77
FIGURE 47 : LECTURE DES FAÇADES.....	77
FIGURE 48 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE PROJET	79
FIGURE 49 : DIAGRAMME CIRCULAIRE DES FONCTIONS.....	79
FIGURE 50 : CIRCULATION VERTICALE DE PROJET.....	80
FIGURE 51 : LES ACCES DE PROJET.....	80
FIGURE 52 : LES FAÇADES DE PROJET	81

Liste des tableaux

TABLEAU 1 CONDITIONS PREALABLES A LA PARTICIPATION DANS L'EGALITE.....	28
TABLEAU 2 : LE NOMBRE DES HANDICAPES EN ALGERIE EN 2018, SOURCE : OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES	30
TABLEAU 3 : NIVEAUX D'ADAPTATION AUX ESPACES PUBLICS SELON LES CRITERES D'EVALUATION, SOURCE : L'AUTEUR	49
TABLEAU 4 : STRUCTURE SOCIODEMOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON, SOURCE AUTEUR.	60
TABLEAU 5 : STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES VARIABLES DE L'USAGE ET DU BIEN-ETRE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE BOULEVARD LARBI TEBESSI.....	67
TABLEAU 6 : TABLEAU DES ESPACES ET DES SURFACES	78

CHAPITRE INTRODUCTIF

1. Introduction générale

La santé n'est pas seulement un droit universel fondamental, mais aussi une ressource pour le développement personnel. Depuis 1962, l'Algérie a inscrit dans sa constitution le droit des citoyens à protéger leur santé en créant et développant de vastes infrastructures sanitaires pour combler les lacunes et faire face à la croissance démographique du pays. Malgré des décennies d'efforts dans ce domaine, le facteur de modernisation reste encore très marginal surtout pour les personnes à situation de handicap. L'inclusion de cette catégorie sociale reste un sujet très sensible et à la traîne.

Ainsi, à travers ce mémoire, nous avons choisi d'étudier l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'environnement urbain et sociale en Algérie. Pour se faire, nous devons tout d'abord se poser la question de ce qu'est le handicap ?

Le mot « Handicap » est d'origine irlandaise « hand in cap » : la main dans le chapeau. Nous pouvons retenir plusieurs définitions selon les sources auxquelles on se réfère. Selon l'article 2 de la [Loi du 11 février 2005](#), « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » ([Constitution Française, 2005](#)).

Selon l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#), la définition du handicap comprend trois domaines : la déficience, l'incapacité et le désavantage :

□ Déficience : « Dans le domaine de la santé, une dépréciation correspond à toute perte substance ou modification de la fonction ou de la structure mentale, physiologique ou anatomique » ([OMS](#)).

□ Incapacité : « Dans le domaine de la santé, l'incapacité correspond à toute réduction partielle ou totale de la capacité exécutive (due à une blessure) se déplacer de manière normale ou dans ce qui est considéré comme normal pour les êtres humains » ([OMS](#)).

□ Désavantage : « Dans le domaine de la santé, le désavantage social d'un individu est due à

son défaut ou son incompetence, et limite ou Interdire l'exécution de rôles considérés comme normaux, en tenant compte l'âge, le sexe et les facteurs socioculturels » (OMS).

Il faut savoir que dans la plupart des pays sous développées et en voie de développement, à l'image de l'Algérie, les ressources humaines sont extrêmement rares et les structures et équipements de réhabilitation manquent cruellement. Toutefois, malgré l'existence de lois et règlements relatifs aux s personnes en situation de handicap, leur problématique reste jusqu'à présent toujours posée.

En Algérie, la protection des droits des personnes en situation de handicap est régie par la loi **02-09 du 8 mai 2002**, qui contient des dispositions fondamentales relatives à la définition du handicap, la prévention, l'éducation, la formation professionnelle, la rééducation fonctionnelle, la réadaptation, l'insertion et l'intégration sociale de cette frange de la société. Les politiques gouvernementales de soutien à cette inclusion sont élaborées par le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (**MSNFCE**), en collaboration avec les départements ministériels et institutions concernés. L'Algérie a aussi ratifié la Convention des Nations Unies Relative aux Droits des Personnes Handicapées (**CRDPH**) en mai 2009, laquelle stipule que les enfants handicapés ont le droit d'être protégés contre toute forme de discrimination et contre la violence, et qu'ils doivent avoir accès à l'éducation et aux services de santé. Tout État signataire s'engage à promouvoir l'égalité des chances pour les handicapés.

Notre pays compte environ deux millions de personnes en situation de handicap, selon l'Office National des Statistiques. La même source précise que le handicap moteur est le plus important (44% des personnes en situation de handicap), suivi par le handicap lié à la compréhension et la communication (32%) et le handicap visuel (24%). Seulement 20% de cette population a eu la chance d'être scolarisées et plusieurs écoles dans la totalité du territoire national refusent d'accueillir des enfants différents pour différentes raisons malgré leur droit absolu à l'éducation. Ces quelques chiffres illustrent parfaitement la proportion importante que représente cette frange au sein de la société et, ce faisant, la volonté, l'intérêt ainsi que l'importance et la diversité des actions que requiert leur prise en charge effective, conforme aux standards internationaux et aux engagements des pouvoirs.

Toutes les problématiques traitent de la question de l'inclusion de cette catégorie et de la

manière de trouver des solutions efficaces pour cela, La réussite d'une telle ambition exige une prise de conscience sur la responsabilité de toutes les pouvoirs et le peuple.

Dans le domaine de la vie en milieu normal et institutionnel

Afin d'activer l'accès des personnes handicapées à la vie urbaine, il est nécessaire d'établir un droit à une indemnisation garantissant l'attribution gratuite d'une assistance technique, après une évaluation minutieuse des besoins de la personne, afin de garantir le respect des droits des personnes handicapées. la vie en institution et l'évolution du système institutionnel vers une plus grande ouverture, notamment à partir de la création de centres de ressources et le développement de l'aide aux familles et aux aidants. Enfin, une charte devrait être élaborée sur le respect et les droits des personnes handicapées en institution. (Kerroumi, 2007)

Dans le domaine du transport

Attribuer des aides publiques par l'État pour assurer l'accès à l'ensemble du réseau de transports en commun, et pour équiper les quartiers en transports climatisés. En outre, des « comités d'usagers handicapés » devraient être créés au sein des services de transport des conseils régionaux. Enfin, initier une campagne de formation spécifique pour le personnel concerné. (Kerroumi, 2007)

Dans le domaine de la culture et du divertissement

Un plan visant à accroître la traduction des programmes télévisés en langue des signes et l'ouverture des grands médias nationaux aux problèmes des personnes handicapées devrait être lancé. (Kerroumi, 2007)

Représentation des personnes en situation de handicap

Les personnes handicapées sont actuellement représentées dans les instances qui gèrent leurs propres problèmes par le biais d'associations qui gèrent généralement les institutions qui s'occupent de ces mêmes personnes. Ainsi, ces associations sont juges et parties. Pour assurer une réelle démocratie au sein des instances administratives des personnes handicapées, il est nécessaire d'étendre la représentativité à toutes les associations œuvrant dans le domaine du handicap, qu'elles soient ou non directrices d'établissements spécialisés, et de développer le statut d'un syndicat administratif distinct des celle des associations d'usagers. (Kerroumi, 2007)

Dynamiser la recherche dans les domaines du handicap et de la réadaptation

Un institut national de recherche sur le handicap et la réadaptation, composé de pôles régionaux, devrait être créé. Elle aura notamment une mission, en lien avec nos partenaires mondiaux. Une véritable analyse comparative des systèmes de prise en charge des personnes handicapées en Algérie et dans le monde, et accordera une attention particulière à la recherche clinique, à la prévention et à la réadaptation. (Kerroumi, 2007)

Réforme du système de curatelle et de tutelle

Les dispositions légales applicables aux mineurs et aux majeurs pour les procédures de tutelle et de curatelle cachent de nombreuses lacunes dans la procédure de demande. Nous avons besoin d'une réforme qui puisse d'abord et avant tout garantir que les personnes sous tutelle ou sous curatelle, ainsi que leurs familles, soient entendues contradictoirement par les tribunaux avant toute prise de décision. Il est également nécessaire d'établir un organe de contrôle indépendant capable d'assurer la transparence des rapports et des tâches du Département de la tutelle et de la curatelle. Enfin, l'exercice de la citoyenneté est directement lié au droit d'exercer les droits civils et politiques. Une réforme est nécessaire pour mieux protéger les adultes, les mineurs et leurs biens, mais sans les mettre en marge de la société à vie. (Kerroumi, 2007)

La responsabilité territoriale face aux personnes en situation de handicap

Pour réguler l'accès effectif aux services publics et sociaux et une meilleure efficacité des services pour les personnes « handicapées », la demande publique créée au niveau national et européen doit être en partie supportée par chaque niveau institutionnel. Les collectivités chargées de responsabilités directes, les collectivités locales et les administrations en particulier, doivent exercer.

L'État, pour sa part, doit intervenir à deux niveaux : l'aménagement du territoire (et donc l'accès aux infrastructures physiques), notamment dans le cadre du contrat de plan d'État et de district ; Garantir l'égalité entre les personnes et la non-discrimination en dernier recours. (Kerroumi, 2007)

Notre recherche porte sur la manière d'intégrer les personnes en situation de handicap dans les espaces publics, nous devons donc connaître les fondements de ces espaces et étudier le bien-être de ces personnes. Avec la présence d'espaces publics qui animent l'environnement urbain,

la ville offre un cadre de vie harmonieux et attractif. Selon Pausanias, "la ville n'est pas digne de ce nom et ne contient ni bâtiments publics ni places". Mais le développement très rapide des villes et la croissance du trafic automobile ont longtemps limité la conception des espaces publics à une approche essentiellement fonctionnelle, au détriment de la vie locale et de l'environnement urbain.

L'espace public est un élément essentiel de l'espace urbain, il contribue au développement des relations sociales, c'est un espace de cohésion sociale, c'est un espace qui apporte un certain confort aux habitants qui se sentent agressés dans le centre-ville. L'espace public révèle l'histoire et la mémoire collective de la ville. Il est aussi l'expression de sa complexité. Intimement lié au territoire urbain, il forme la ville.

Les parcs, les rues et enfin les places publiques sont la forme la plus représentative des espaces publics. Ils constituent une partie importante de la vie urbaine et témoignent de la vie quotidienne à travers les différents rôles qu'ils ont joués au cours de l'histoire. Selon (LEDRUT.R, 1979) « *Les rues et les places construisent l'espace parce qu'à travers elle s'organise la vie de la communauté* ».

Au fil du temps, la place publique a assumé de nombreuses fonctions en fonction de sa destination et de son emplacement dans le tissu urbain. Mais aujourd'hui, la place publique est confrontée à un double défi, afin de répondre aux exigences du temps présent : d'une part, proposer un aménagement adapté, et d'autre part, privilégier l'attribution de cet aménagement aux usagers.

L'acclimatation de l'utilisateur dans les espaces publics est intrinsèquement liée à la sensation de confort et de luxe lors de l'utilisation de l'espace, et le design joue un rôle majeur dans la qualité des espaces publics, il peut ou non créer un sentiment de satisfaction chez l'utilisateur, ce qui a un impact positif ou négatif sur l'utilisation de la place.

A travers cette étude, nous voulons montrer la relation entre les personnes en situation de handicap et l'ampleur de leur adaptation aux lieux publics, et montrer le degré d'impact de cet aménagement sur le bien-être et l'usage.

Plusieurs recherches se sont intéressées à la problématique générale du handicap. Celle de Sinason , Wilson & Haire ont étudié le handicap mental (1992) ; (1990).

Dans notre problématique spécifique, nous nous intéressons à l'usage, le bien-être et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'espace public et dans la société. Ainsi, nous sommes posés les questions suivantes.

2. La problématique

*« Les États-Parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, y compris des services de réadaptation »*¹, réaffirme le droit de ces personnes à des soins de qualité sans discrimination. Cependant, dans la réalité, peu de pays offrent des services de qualité satisfaisante aux personnes handicapées. Afin de parvenir à l'inclusion de cette catégorie pour atteindre un développement durable, nous avons posé les problématiques suivantes :

- **quelle est la qualité de l'usage chez les personnes en situation de handicap ?**
- **quelle est la valence du bien être chez les personnes en situation de handicap ?**

3. Hypothèses

Afin de répondre à nos questions et d'atteindre nos objectifs, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- la qualité de l'usage chez les personnes en situation de handicap dans le boulevard est négative.
- la valence du bien être chez les personnes en situation de handicap dans le boulevard est négative.

4. Les objectifs :

Dans cette recherche, nous avons pour objectif de :

¹ In [L'article 25 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)

- Explorer la qualité de l'usage chez les personnes en situation de handicap dans le boulevard.
- Explorer la valence du bien être chez les personnes en situation de handicap dans le boulevard.

5. Les motivations du choix du thème :

L'Algérie fait face à de nombreux défis, notamment : l'éducation, le logement, la santé... Sur la base de ce projet de fin d'études que nous avons, nous voulons nous arrêter à la question de la santé, notamment la catégorie des personnes handicapées.

Il est actuellement reconnu que la santé humaine et l'exposition environnementale sont étroitement liées. C'est pourquoi nous voulons renforcer le lien entre l'architecture et la santé pour obtenir un résultat qualitatif qui sert à la fois le citoyen, la collectivité et l'environnement.

- Cette catégorie de personnes se trouve dans sa majorité marginalisée socialement.
- La forte prévalence de cette maladie en Algérie (2millions de personne souffre d'un handicap dont 44% sont des handicapés moteurs).
- Nous avons été particulièrement touchés par les témoignages des malades et de leurs proches.
- Les personnes en situation de handicap représentent une partie non négligeable plus d'un milliard de personnes de la population mondiale (15%) et de ce fait ne peuvent être négligées ou exclues des efforts de développement.
- Manque d'établissements ou des lieux d'accueils qui assurent l'autonomie des personnes en situation de handicap .
- Contribuer à la réalisation du développement durable en réalisant l'inclusion de la catégorie avec le milieu public.

6. La structure de la mémoire



Figure 1 : schéma de la structure du mémoire, source : auteur

CHAPITRE 1

L'INCLUSION DES PERSONNES

EN SITUATION DE HANDICAPE

DANS LA PLACE PUBLIC

1. INTRODUCTION

Le handicap est une sorte de perte de santé, et étant la principale cause de discrimination en Algérie, l'inclusion des personnes handicapées dans la société ou dans les espaces publics est largement insuffisante. Cela nécessite que la société se hisse au niveau de la question de l'égalité, notamment cette catégorie. Selon la définition de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromises ». (OMS). Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « au sens de cette loi, le handicap est toute restriction d'activité ou de participation à la vie ou à la société. Subie par une personne dans son environnement en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Constitution Française, 2005). Le terme handicap désigne les limitations de la capacité d'un individu à interagir avec son environnement, en raison d'une déficience qui peut ou non entraîner une incapacité permanente. Il exprime une déficience par rapport à l'environnement, que ce soit en termes de facilité d'accès, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc d'un concept social et non médical. Nos recherches portent sur l'étude et l'amélioration de l'usage et du bien-être de cette catégorie marginalisée, d'abord dans la société, puis dans les places publiques.

Selon l'OMS, on estime aujourd'hui à **un milliard de personnes touchées par un handicap, cela représente un 6e continent**. L'Algérie compte environ 2 millions de personnes en situation de handicap, selon l'Office National des Statistiques. La même source précise que le handicap moteur est le plus important (44% des personnes en situation de handicap), suivi par le handicap lié à la compréhension et la communication (32%) et le handicap visuel (24%).

En outre, l'analyse des causes des handicaps en Algérie révèle que 28,5% des cas sont des atteintes congénitales ou héréditaires, 16,7% des séquelles des accidents ou de blessures, 14,2% des maladies infectieuses, 12,5% des effets de vieillesse, 7,9% des violences psychologiques ou physiques et 2% des traumatismes d'accouchement.

Ces quelques chiffres illustrent parfaitement le pourcentage important que représente cette marge au sein de la société, et donc ce groupe ne peut jamais être négligé, et une tentative d'améliorer la situation générale et de trouver des solutions efficaces pour réduire ce problème qui les affecte.

Bien sûr les gens diffèrent au niveau de la notion de handicap, et ils ne sont pas égaux, car on peut en énumérer plusieurs types selon les classifications du handicap (OMS/CIH/CIF).

2. Le Handicap :

2.1 Définitions du handicap¹:

- « **Handicap** » : mot d'origine irlandaise « **HAND IN CAP** » : la main dans le chapeau,
- L'OMS définit le handicap par :
« Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la société subie par une personne dans son environnement en raison d'une déficience substantielle, durable ou permanente d'une ou plusieurs fonctions physiques ».

1.1.1 Synonymes d'handicap² :

- Selon L'OMS. (OMS)
- **Déficience** : la perte ou l'anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.
- **Invalidité** : toute réduction ou absence de la capacité d'effectuer une activité de manière normale.

2.2 Typologies médicales de la handicap³ :

Il existe trois types de handicaps classés en fonction de leurs causes médicales :

Le handicap physique :

Recouvre tous les troubles pouvant entraîner une déficience partielle ou totale de la

¹ (OMS)

²² (IDEM)

³ (OMS)

motricité.

Le handicap sensoriel :

Elle comprend les difficultés liées aux organes sensoriels, notamment la déficience visuelle, ainsi que la déficience auditive.

La déficience intellectuelle :

C'est une difficulté de compréhension et une limitation de la rapidité des fonctions mentales en termes de compréhension et de connaissance.

Des personnes polyhandicapées :

C'est-à-dire celles qui ont plusieurs handicaps.

2.3 Types et classifications des handicaps¹

La classification des handicaps permet un classement et une vision générale des différents types de handicaps, selon la cause ou la déficience concernée. Il en existe plusieurs, mais celle de l'OMS reste la plus reconnue.

2.3.1 La classification OMS des handicaps

La classification des handicaps est basée sur 5 catégories :

Le handicap moteur

Il se caractérise par la limitation de la capacité d'un individu à se déplacer, à effectuer des gestes ou à bouger certains membres.

La déficience motrice peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable.

Exemples : Paralyse, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

Le handicap sensoriel

Il s'agit de difficultés liées aux organes sensoriels. Ainsi, il existe deux types de handicaps sensoriels.

- Le handicap visuel : qui implique une déficience de la fonction visuelle Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...

¹ • Par handicap.fr, 1 avril 2013

- Le handicap auditif : qui fait référence à une perte partielle (malentendant) ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.

❖ Exemple : surdit 

Le handicap psychique

Il se d finit par une pathologie mentale entra nant des troubles mentaux, affectifs et  motionnels, c'est- -dire une perturbation de la personnalit , sans avoir de cons quences sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophr nie, maladies bipolaires, hypocondriaques...d finit par l'atteinte d'une pathologie mentale entra nant des troubles mentaux, affectifs et  motionnels, soit une perturbation dans la personnalit , sans pour autant avoir des cons quences sur les fonctions intellectuelles.

Le handicap mental

Il s'agit d'une d ficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entra ne des difficult s de r flexion, de compr hension et de conceptualisation, conduisant automatiquement   des probl mes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Exemples : Autisme, Trisomie 21, Polyhandicap...

Les maladies invalidantes

Ce sont des maladies qui, de par leurs effets sur l'organisme, peuvent g n rer un handicap, et  voluer dans le temps.

On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses. Exemples :  pilepsie, Scl rose en plaque...

2.4 La situation des PSH au soci t 

2.4.1 La situation des PSH   l' chelle internationale¹ :

2.4.1.1 Donn es et statistiques mondiales sur le handicap :

¹ Rapport Mondial sur le Handicap, Organisation Mondiale de la Sant  et Banque Mondiale (2017). p.

- Plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap, sous une forme ou sous une autre, soit environ 15% de la population mondiale.
- 110 millions de personnes (2,2 % de la population mondiale) ont de très grandes difficultés fonctionnelles.
- 80% des personnes handicapées vivent dans un pays en développement.
- 20% (1 personne sur 5) des personnes les plus pauvres vivant dans les pays en développement vivent avec un handicap.
- En 2005, l'UNICEF estimait à 150 millions le nombre d'enfants handicapés de moins de 18 ans
- Chaque année, environ 20 millions de femmes deviennent handicapées par suite de complications durant la grossesse ou à la naissance.

2.4.1.2 L'égalisation des chances des personnes en situation de handicap¹

- Ceci a été effectué à partir de l'expérience accumulée au cours de la décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) :

Règle N°1 :	Sensibilisation	Règle N°8 :	Maintien des revenus et sécurité
Règle N°2 :	Santé et soins	Règle N°9 :	Vie familiale et plénitude de la vie personnelle
Règle N°3 :	Réadaptation	Règle N°10 :	Culture
Règle N°4 :	Service d'appui	Règle N°11 :	Loisir et sport
Règle N°5 :	Accessibilité	Règle N°12 :	Religion
Règle N°6 :	Éducation	Règle N°13 :	Information et recherche
Règle N°7 :	Emploi	Règle N°14 :	Légalisation

Tableau 1 Conditions préalables à la participation dans l'égalité

2.4.2 La situation des handicapés à l'échelle nationale :

¹ Règles Egalisation Chances.pdf ONU.

2.4.2.1 Statistiques sur les personnes handicapées en Algérie¹ :

- L'Algérie compte environ 2 millions de personnes en situation de handicap, selon l'Office National des Statistiques. La même source précise que le handicap moteur est le plus important (44% des personnes en situation de handicap), suivi par le handicap lié à la compréhension et la communication (32%) et le handicap visuel (24%).
- Les chiffres avancés par l'Office national des statistiques qui indique qu'il y a 1,6 million de handicapés en Algérie. Et ça risque d'atteindre le chiffre de 3 millions handicapés.
- En outre, l'analyse des causes des handicaps en Algérie révèle que 28,5% des cas sont des atteintes congénitales ou héréditaires, 16,7% des séquelles des accidents ou de blessures, 14,2% des maladies infectieuses, 12,5% des effets de vieillesse, 7,9% des violences psychologiques ou physiques et 2% des traumatismes d'accouchement.
- Ces quelques chiffres illustrent parfaitement la proportion importante que représente cette frange au sein de la société et, ce faisant, la volonté, l'intérêt ainsi que l'importance et la diversité des actions que requiert leur prise en charge effective, conforme aux standards internationaux et aux engagements des pouvoirs.

2.4.4 Les statistiques des personnes en situation de handicap en Algérie

2.4.4.1 Le pourcentage de chaque type de personnes en situation de handicap en Algérie²

L'analyse des causes des handicaps en Algérie révèle que 28,5% des cas sont congénitaux ou héréditaires, 16,7% des séquelles d'accidents ou de blessures, 14,2% des

¹ Contribution de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) - Algérie -

² Contribution de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) - Algérie -

maladies infectieuses, 12,5% des effets de la vieillesse, 7,9% des violences psychologiques ou physiques et 2% des traumatismes de l'accouchement.

Par ailleurs, l'analyse des causes des handicaps en Algérie révèle que 28,5% des cas sont congénitaux ou héréditaires, 16,7% des séquelles d'accidents ou de blessures, 14,2% des maladies infectieuses, 12,5% des effets de la vieillesse, 7,9% des violences psychologiques ou physiques et 2% des traumatismes de l'accouchement.

2.4.4.2 Le nombre des handicapés en Algérie¹ :

Type d'handicap	Moteur	Auditif	Visuel	Mental	Polyhandicapé	Maladie chronique	Autres	N.D	Total
nombre	234307	61046	142966	138005	70607	517043	416946	24239	1605160

Tableau 2 : Le nombre des handicapés en Algérie en 2018, source : Office National des Statistiques

Dans une autre statistique, 2021 Près de 2 millions de personnes en Algérie vivent avec un handicap selon les statistiques de l'on présentés, par le ministère de le solidarité nationale et de la famille.

le nombre les personnes handicapées en Algérie est de l'ordre de **1.975.084** personnes, dont **284.073** handicapés moteurs, **73.937** handicapés auditifs, **173.362** visuels, **167.331** handicapés mentaux, **85.611** polyhandicapés, **626.711** personnes on les maladies chroniques, **505.299** personnes ont d'autres handicaps et **29.380** personnes handicapées non déclarées².

Si l'on compare ces statistiques, on constate une augmentation significative du nombre de personnes en situation handicap, ce qui pose la question de savoir pourquoi, malgré les changements intervenus dans le secteur du développement, notamment dans le secteur de la santé, selon les responsables politiques.

¹ Office National des Statistiques

² Algerie360, voir le site « <https://www.algerie360.com/pres-de-2-millions-de-personnes-en-algerie-vivent-avec-un-handicap> »

L'inclusion et le handicap

3.1 L'inclusion

3.1.1 L'inclusion : c'est quoi ou plutôt, ce n'est pas quoi ?

Afin d'expliquer ce qu'est l'inclusion, nous avons tendance à définir des éléments de base pour comprendre ce qu'elle est. Parmi ces termes, il en existe trois : exclusion, intégration et ségrégation.

3.1.2 L'inclusion c'est le contraire d'exclusion

À première vue, inclusion semble le simple antonyme d'exclusion. Les deux mots sont d'origine latine, ensemble construits sur la racine « cludere » qui signifie « fermer », « interdire l'accès à ». « Excludere », c'est « repousser », « chasser », « rejeter ». ([GAFFIOT, 1934](#))

A partir de cette signification du mot latin, l'idée d'exclusion s'est développée au XVIIe siècle. On la retrouve notamment chez Pascal qui, dans ses *Pensées*, définit la réalité de l'exclusion comme "le rejet d'une chose comme incompatible avec une autre". Dans cette perspective, l'exclusion fait de la différence la raison pour laquelle il est impossible de se mélanger et de partager un espace commun. Dans le langage du XXIe siècle, cela peut se traduire ainsi : les différences profondes sont un obstacle irrémédiable au vivre ensemble.

3.1.3 L'inclusion : Une lutte contre la ségrégation

Selon le dictionnaire *la Toupie*, le mot ségrégation vient du latin *ségrégiō*, de *se*, à part, et *gregis*, troupeau. La ségrégation est l'action de séparer des éléments d'un tout, d'un ensemble, de les mettre à part. Appliquée à un humain, la ségrégation désigne la situation vécue par une personne qui est volontairement mise à l'écart par les autres et isolée de son réseau social habituel.

Appliquée à un groupe, la ségrégation consiste à lui faire subir des discriminations fondées sur des critères comme l'origine ethnique, la couleur de la peau, l'âge, le sexe, le niveau de fortune, les mœurs, la religion, etc.

3.1.4 L'inclusion ce n'est pas l'intégration

Le mot intégration tire son origine sur le vocable *latin integratio*. Il s'agit de l'action et de l'effet d'intégrer ou de s'intégrer (constituer un tout, compléter un tout avec les parties manquantes ou faire en sorte que quelqu'un ou quelque chose appartienne à un tout) ([Dictionnaire, 2017](#))

3.1.5 L'inclusion à l'échelle de la société

Je souhaite ici partager une définition de la société inclusive et ses fondements (sur ce point, je m'appuierai essentiellement sur le livre de Charles GARDOU : La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule – livre lumineux qui guide aujourd'hui ma réflexion !).

3.2 La société inclusive, c'est quoi ?¹

La société inclusive est celle qui va mettre à l'intérieur de ses frontières, de ses valeurs, de ses normes, tous ceux qui en font partie de droit. Dans une société inclusive, chacun a sa place !

Entre l'intégration et l'inclusion, le rapport à la norme est différent :

- L'intégration va permettre à quelques-uns de ceux qui sont dehors, exclus de la norme du système ordinaire, de venir en faire partie. La condition de l'intégration était de rejoindre la norme, d'être au plus près de la norme, d'avoir surmonté, voire annulé, ce qui constituait l'hors-norme.
- Dans une société inclusive, il n'y a pas ceux qui sont dans la norme et les autres. Tout le monde est « *normal* », quel que soit l'écart à une pseudo-norme qui serait définie par une moyenne de performance dans une population. La norme est élargie à tous.
- Qu'on soit fille ou garçon, noir ou blanc, valide ou handicapé, sourd ou entendant, on fait partie de la norme, on fait partie de l'environnement ordinaire, on ne peut plus en être exclu. Ce qui veut dire que les environnements faits pour les hommes, pour tous les hommes doivent être normés pour tous, c'est-à-dire se rendre accessibles à tous. C'est donc à l'environnement de changer pour prendre en compte l'élargissement de la définition de la norme.
- Ce n'est donc plus à la personne handicapée de s'adapter pour tenter d'atteindre la norme. La notion d'inclusion nous engage par conséquent à voir autrement ce que c'est d'être pleinement humain, à se représenter autrement la place des personnes handicapées dans la société, et à ne pas vouloir réparer les personnes avec des différences pour les faire rejoindre à tout prix le cercle fermé de la normalité qu'on a soi-même préalablement

¹ Revons une société inclusive, L'inclusion, c'est quoi ? «

« <https://revonsunesocieteinclusive.wordpress.com/linclusion-cest-quoi/> »

définie.

Afin de mieux comprendre ce qu'est l'inclusion, on se munira d'exemples à l'échelle de la société cités par **Léa Jurin** on dans la revue France Handicap de ce qu'elle est et de ce qu'elle n'est pas.

3.2.1 L'exclusion à l'échelle de société

L'exclusion est l'éloignement d'une personne ou d'un groupe de personnes de la société. Certains phénomènes comme le chômage ou la vieillesse, par exemple, peuvent rompre le lien social entre la personne marginalisée et la société. (JURIN)

3.2.2 La ségrégation à l'échelle de société

La ségrégation est la séparation physique de personnes sur la base de critères qui sont, le plus souvent, racistes. Par exemple, l'obligation de réserver certains hôpitaux, certaines écoles ou même certains quartiers à certaines personnes. (JURIN)

3.2.3 L'intégration à l'échelle de société

L'intégration est un processus qui lie une personne à son groupe. L'intégration sociale se produit, par exemple, lorsqu'un immigrant parle la langue du pays, travaille et fréquente des personnes du pays d'accueil. (JURIN)

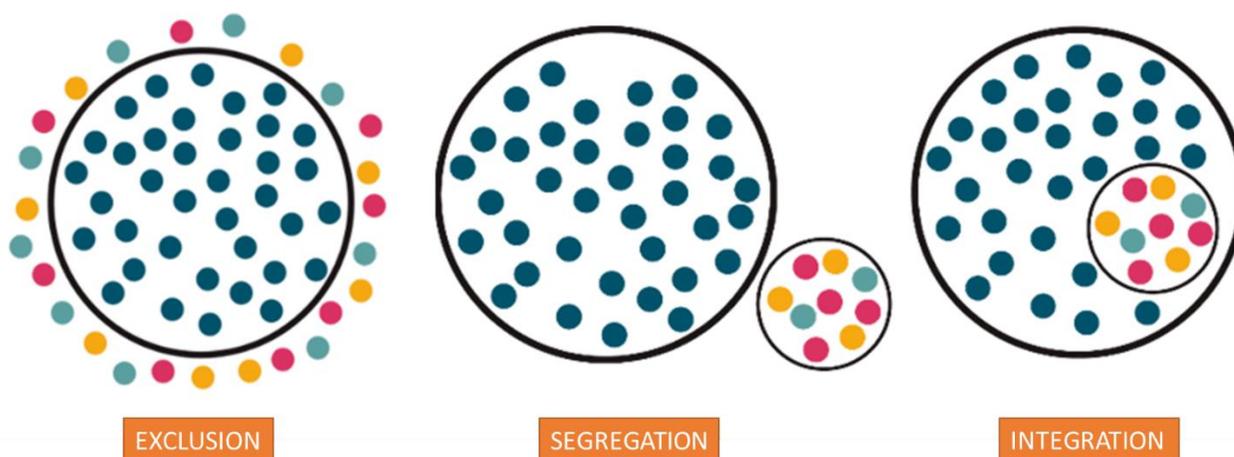


Figure 2 : Schéma représentatif les différentes actions « exclusion, ségrégation, intégration » source : France Handicap

3.2.4 L'inclusion à l'échelle de société

L'intégration permettra à certains de ceux qui se trouvent à l'extérieur, qui sont exclus de la norme du système normal, d'y entrer. Mais l'inclusion signifie rejoindre ou entrer dans un groupe, et s'en rapprocher le plus possible, en s'affranchissant des règles ou des lois atypiques et préférentielles d'un groupe par rapport à un autre.

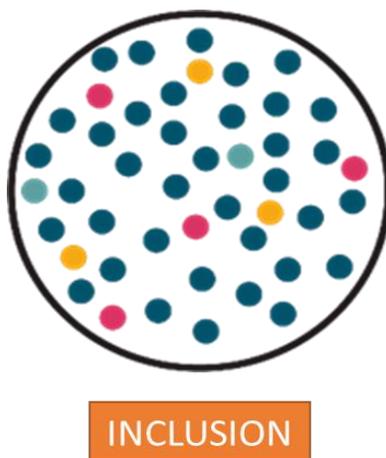


Figure 3 : Schéma représentatif de l'inclusion source : France Handicap

3.3 Les fondements d'une société inclusive¹

Dans son livre sur la société inclusive, **Charles GARDOU** identifie 5 fondements sur lesquels une société inclusive peut s'édifier :

- Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions
- Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule
- Tout être humain est né pour l'équité et la liberté
- L'exclusivité de la norme, c'est les personnes et la diversité, c'est tout le monde
- Nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social

"Vivre sans existence est la plus dure des exclusions", "Une société inclusive défend non seulement le droit à la vie, mais le droit d'exister." **CHARLES GARDOU** ", La plupart des personnes handicapées existent dans la société sans vraiment y être et sans vraiment y être. Elles ont toujours un sentiment d'aliénation. [...] entre les mains d'autres qui décident pour elles ; qui en

¹ Le livre de CHARLES GARDOU

assument la responsabilité sans prendre en compte comme sujets et représentants de leur histoire et d'un récit commun. Défavorisés. Ils ont le droit de désobéir, et leur rôle est limité aux malades vivants ou en vie." Dans les foyers de vie, les personnes handicapées vivent bien ; des activités leur sont proposées, des sorties de temps en temps...mais je ne peux m'empêcher de me poser la question de Charles GARDOU : elles vivent mais est-ce qu'elles existent ? On existe, quand on contribue à la société, quand on est reconnu dans le regard de l'autre, quand ses désirs (et non pas uniquement ses besoins) sont pris en considération.

3.4 Les personnes en situation de handicap dans notre société sont-elles inclusives ?¹

L'inclusion des personnes handicapées dans notre société est l'intégration de personnes différentes dans une norme. Ce critère est donc par nature exclusif. Nous nous efforçons de développer la norme, en éliminant les barrières et les préférences d'une classe par rapport à une autre.

Les efforts se poursuivent pour qu'il soit naturel de fournir des logements, d'élargir les trottoirs, de pouvoir se rendre à n'importe quel emploi, à n'importe quelle école. Pour qu'il soit normal d'avoir un revenu décent, d'avoir accès à la culture, à la santé, au travail et aux loisirs. Nous nous battons donc pour qu'il soit normal d'étudier, de travailler et de fréquenter chaque jour des personnes en situation handicap.

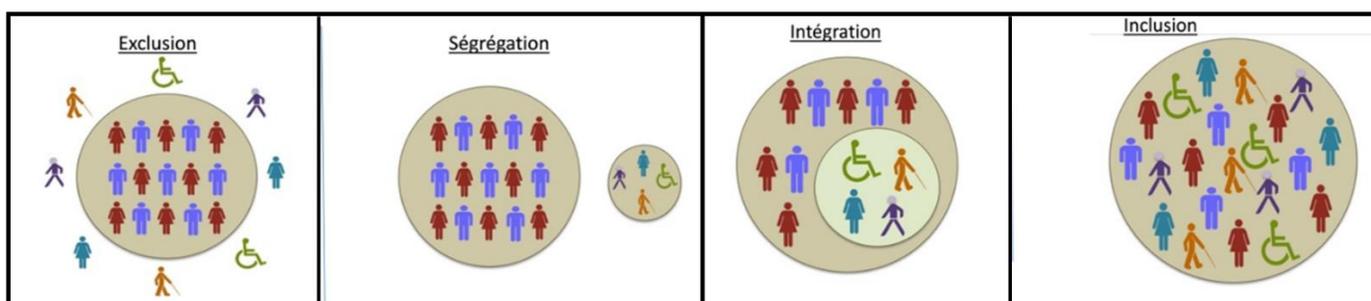


Figure 4 : Schéma récapitulatif illustrant la définition des quatre notions, source Revue de la société inclusive

¹Après avoir lu le livre de CHARLES GARDOU

3.5 Solutions d'inclusion pour les personnes en situation de handicap¹

« Valoriser ses ressources, ses capacités, d'intensité et d'expression variable. Sous ses limites apparentes, ses compétences enfouies, ses talents, sa créativité. Son génie singulier. Il n'est personne qui n'apporte une contribution, du moins potentielle, à la culture et qui n'interroge le fonctionnement social. ».

« Reconnaître leurs désirs. Le sentiment d'exister ne consiste pas seulement à combler les besoins de bien-être organique ou ceux nés de la vie en société. Il repose aussi sur l'expression et la prise en compte des désirs : ils ne sont pas un luxe réservé à ceux qui n'auraient pas de besoins « spéciaux ». [...] On leur signifie pourtant trop souvent : « Leurs besoins sont satisfaits, n'est-ce pas suffisant ? ».

La nécessité « d'entendre » les personnes handicapées, en dépit parfois de l'absence de mots.

¹ Revons une société inclusive, L'inclusion, c'est quoi ?

« <https://revonsunesocieteinclusive.wordpress.com/l'inclusion-cest-quoi/> »

L'inclusion des P.S.H dans la place public

4.1 L'ESPACE PUBLIC¹

Le terme d'espace public renvoie à deux dimensions, la première étant l'espace en tant que lieu et en tant que "espace " concrète, la seconde étant une dimension "public" ; un concept qui suppose une représentation du bien collectif et commun. .

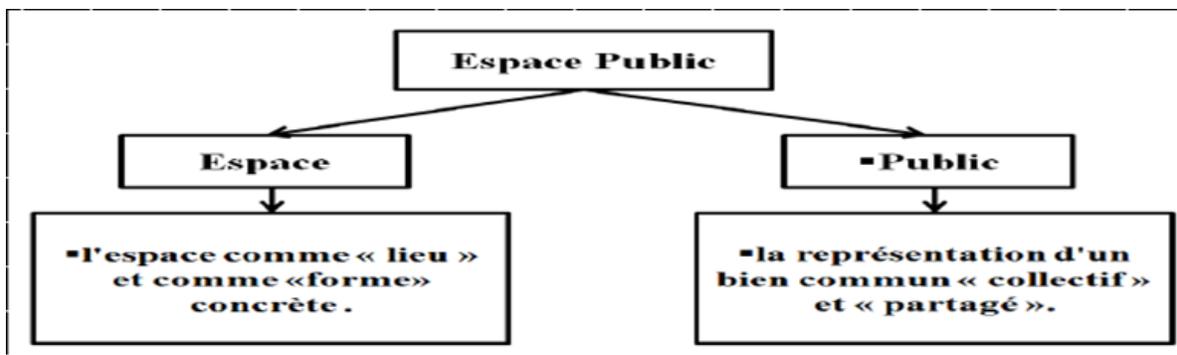


Figure 5 la définition de notion de base (source : Google image)

4.1.1 Notion d'espace :

Françoise Choay et pierre Merlin, annoncent que l'homme utilise et se déplace dans l'espace aux différentes échelles, lesquelles :

- **À l'échelle quotidienne** : migrations dites alternantes, domicile-travail (ou école) et autres déplacements de proximité (achats, loisirs...etc.)
- **À l'échelle hebdomadaire et annuelle** : vacances, tourisme.
- **À l'échelle d'une étape dans le cycle de vie** : voire de la vie entière ; migrations de résidence, voire migrations internationales, volontaires, ou forcées.

Le Dictionnaire Flammarion de la langue française : définit l'espace comme : « n.m du latin Spatium, étendue, milieu indéfini dans lequel sont situés les objets sensibles. L'espace Euclidien à trois dimensions. Géométrie dans l'espace, celle qui étudie les figures à trois dimensions. Espace-temps, conception des physiciens, dans laquelle les

¹ CHOAY. F et MERLI. P ; (2010) ; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris : Presses Universitaires de France.

phénomènes sont situés par rapport à quatre dimensions, la quatrième étant le temps¹.

4.1.2 Définition de l'espace public :

Le terme d'espace public est un terme polysémique, il a beaucoup de significations, et il fait l'objet d'étude de différentes sciences (historiques, culturels, économiques, architecturales, et d'urbanisme...etc.)

Donc l'espace public porte plusieurs définitions :

« La notion d'espace public n'y fait pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affecté à des usages publics ; donc l'espace public est formé par une propriété et par une affectation d'usage. L'espace public s'oppose, au sein du domaine public, aux édifices publics, mais il comporte aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages...), des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou des espaces plantés (mails, cours...etc.) »².

Philippe Panerai déclare que : « L'espace public comprend l'ensemble des voies : rues et ruelles, boulevards et avenues, parvis et places, promenades et esplanades, quais et ponts mais aussi rivières et canaux, berges et plages. Cet ensemble s'organise en réseau afin de permettre la distribution et la circulation. Le réseau est continu et hiérarchisé, c'est-à-dire qu'un boulevard, une avenue, une rue principale organisent une portion du Territoire urbain plus vaste qu'une rue de lotissement ou qu'une ruelle. Les jardins publics constituent un cas particulier ambigu, certains sont l'aménagement planté d'une partie de l'espace public (promenades sur les contre-allées d'une avenue ou square au centre d'une place), d'autres sont en vérité des jardins privés (parfois liés à des institutions) ouverts au public, d'autres enfin de vrais morceaux de campagne insérés dans la ville. »³

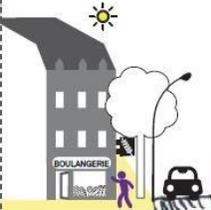
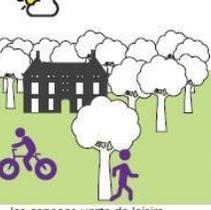
Le GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE, définit l'espace public comme étant « une surface, un volume, une étendue affectée à un usage public »⁴.

¹ Le Dictionnaire Flammarion de la langue française

² CHOAY. F et MERLI. P ; (2010) ; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris : Presses Universitaires de France.

³ PANERAI P, DEPAULE J-C, (2002) Analyse urbaine. Édition parenthèse

⁴ Le GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE

Fréquence d'usage	Tous les jours	Tous les jours ou presque	Occasionnellement	Une fois par mois
Typologie	L'interface privé-public	La proximité	Le cœur de services ou/et de paysage	Le Lieu emblématique
Distance	0 km	500 à 1 km	3 à 5 km	plus de 10 km
Dominante urbaine				
Exemple	la rue active	la place de quartier	la place de ville	le "spot touristique" urbain
Dominante paysagère et végétale				
Exemple	la rue résidentielle	les espaces verts de proximité	les espaces verts de loisirs urbains (+10 ha)	le "spot touristique" nature

Source : ADEUS

Figure 6 : Typologies d'espaces publics selon l'ADEUS, source : ADEUS

4.1.3 Le rôle de l'espace public :

L'espace public joue un rôle important dans la ville ; crée une certaine ambiance dans la vie urbaine, c'est le lieu d'innombrables pratiques et de multiples rôles : économique, social et culturel. (GERMAIN, 2002). Nous résumons ces rôles comme suit :

- Un élément structurant de l'espace urbain
- Un lieu de cohésion sociale
- Un lieu de mise en scène de la vie et de la collectivité

4.2 Le Handicap et l'espace public¹

Le « Handicap » sert de « terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités ou les restrictions de participation. Il désigne les conséquences négatives de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux) » [OMS, 2001 : p.167]. Au cours d'un déplacement piéton, l'utilisateur fait face directement à

¹ Open Edition Journals, Handicap de situation et accessibilité piétonne : reconcevoir l'espace urbain, Nadja Victor, Olivier Klein et Philippe Gerber

l'environnement extérieur, et donc à un certain moment peut rencontrer des obstacles non visibles pour les autres mais ne pouvant les franchir. Les effets de la barrière peuvent être à la fois physiques et psychologiques. Comprendre la notion de handicap situationnel nécessite de connaître l'utilisateur piéton et les éléments de l'environnement avec lesquels il peut être en contact lors de son déplacement.

4.3 L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'espace public

4.3.1 Un espace public accessible¹

L'espace public doit être accessible à tous : la qualité des aménagements, la composition, les matériaux, les couleurs, leur emplacement doivent concourir au succès d'une politique d'accessibilité.

Au final, l'ensemble des principes fondamentaux dans la conception des espaces publics énoncés précédemment ont un rôle à jouer dans la mise en accessibilité ou plutôt, la prise en compte de l'accessibilité sera révélatrice dans l'accomplissement des préoccupations de l'espace public. En effet, un partage de l'espace réussi permettra à une personne en situation de handicap de se déplacer aisément. Inversement, accorder une attention particulière à l'accès d'une personne à mobilité réduite se traduira par exemple par une meilleure lisibilité de l'espace, ou encore par un confort supplémentaire dans le déplacement.

Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide, et une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne handicapée. Cela signifie qu'un handicap de mobilité ou de perception apparaît lorsque l'adéquation entre la personne et son environnement n'existe pas. L'accessibilité d'un site consiste à favoriser autant que possible la non-discrimination en termes d'accès entre une personne valide et une personne à mobilité réduite.

¹ Mémoire, SEILHAN Stéphane, L'espace public au défi de l'accessibilité

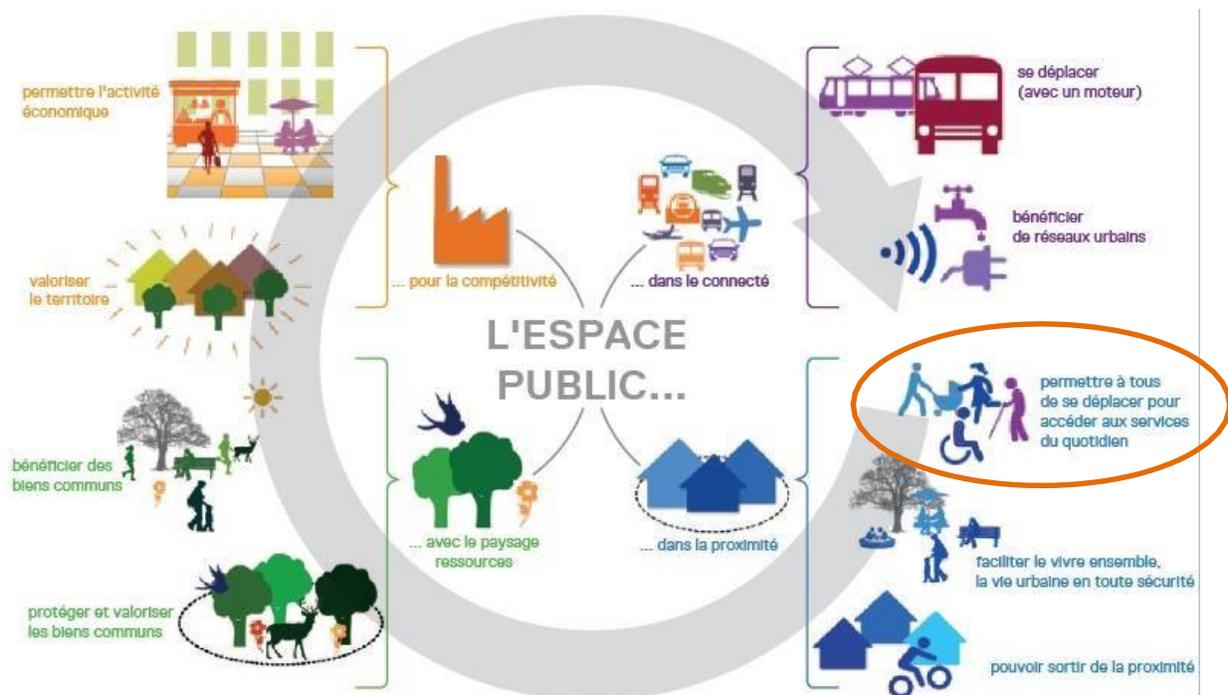


Figure 7 : Les fonctions de l'espace public que la conception doit satisfaire, source : ADEUS

4.3.2 Les aménagements extérieurs et les recommandations pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite¹

Afin d'intégrer les personnes en situation de handicap dans la société et les espaces publics, celles-ci doivent pouvoir participer à toutes les activités de la vie quotidienne. La personne en situation de handicap doit pouvoir se déplacer librement sans aucune influence extérieure, soit pour rejoindre son lieu de travail, soit pour profiter et bénéficier du luxe comme les autres personnes qui utilisent ces espaces. Les conditions d'accès des personnes en situation de handicap doivent être similaires à celles des autres publics et, à défaut, d'une qualité d'usage équivalente. L'aménagement de l'environnement revêt une grande importance et doit être adapté aux capacités des personnes en situation de handicap.

Dans cette étude, nous nous sommes concentrés sur les personnes à mobilité réduite car elles sont plus susceptibles d'avoir des difficultés à accéder aux espaces publics, Pour ce faire, la ville doit s'adapter aux besoins de tous les individus, qu'ils soient en bonne santé, handicapés

¹ Mémoire de magistère, Mr BOUZENOUNE Yacine, LA PLACE DES HANDICAPES MOTEURS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES EN ALGERIE, Univ. Mentouri - Constantine

temporairement ou définitivement, jeunes ou vieux.

Selon les types d'aménagements extérieurs, des recommandations pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont données pour chaque espace. Nous avons :

- Les cheminements extérieurs
- Les pentes
- Les rampes.
- Les ressauts.
- Les bateaux.
- Le mobilier urbain.

Les cheminements extérieurs

Les allées extérieures et les revêtements de sol des allées doivent être antidérapants par tous les temps afin de maintenir les chaussures ou le bout des cannes, des béquilles et des fauteuils roulants lorsque le sol est mouillé. Ainsi, ils ne doivent pas créer d'encombrement car les parties saillantes ou creuses encombrant la roue ou collent au pied, provoquant souvent des chutes. À cet effet, le sable ou le gravier, ainsi qu'un tapis épais à l'entrée, ont été exclus. Le recouvrement de pavés à joints larges et creux est également à éviter, de même que le recouvrement de dalles de pierre presque carrées.

La largeur du chemin doit être de 1,60 m pour permettre le passage de deux fauteuils roulants, et se raccorder facilement à tout ce qui roule ([JOURNAL, 7 JUILLET 1994](#)).

Dans certaines rues urbaines existantes, avec un chemin de moindre largeur, où l'on voudrait favoriser les piétons par rapport aux voitures, ce chemin exact peut être prolongé à certains endroits pour permettre le passage de tout ce qui roule. Les chemins peuvent comprendre des rampes, des sauts, des bateaux et du mobilier urbain.

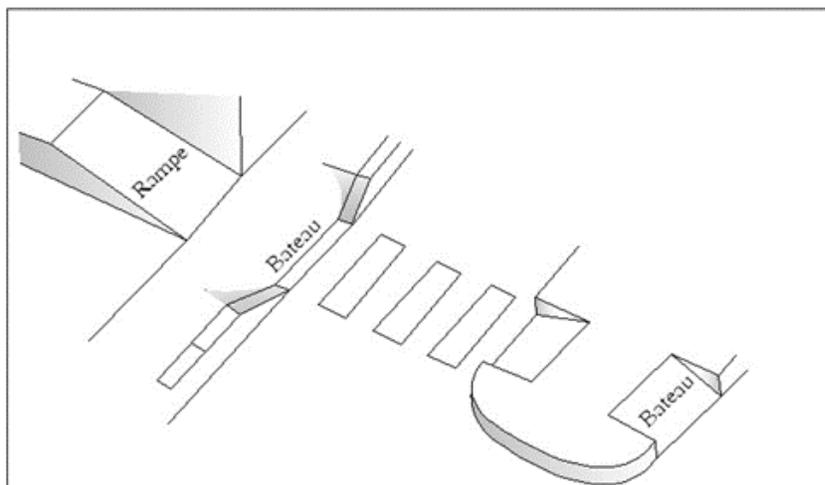


Figure 8 : Le cheminement extérieur -source (Pauli, 2006, p : 35)

Les pentes

Une pente est une surface inclinée, un plan oblique par rapport à l'horizontale (Le Maxi Dico, 1996, p.823). Lorsque le fauteuil roulant se déplace sur un chemin en pente, la personne est soumise à une force qui tend à la déséquilibrer en la faisant basculer vers l'arrière ; c'est le cas de la personne tétraplégique, qui est peu capable de rétablir son équilibre lorsqu'elle se déplace en fauteuil roulant. Pour éviter que les personnes à mobilité réduite ne glissent, il faut utiliser un revêtement de sol antidérapant sur les chemins en pente, de préférence avec une surface striée. Selon l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les établissements ouverts au public lors de leur construction, de leur création ou de leur modification, la pente doit être inférieure à 5% ([JOURNAL, 7 JUILLET 1994](#)). Dans tous les cas, il est important de prévoir des mains courantes le long du cheminement.

Les Rampes :

Une rampe est un plan incliné établi entre deux parties d'une construction, ou d'un espace aménagé (parc, jardin, etc.), situées à des niveaux différents, et permettant le passage de l'une à l'autre. ([DICO, 1996, p 923](#))

Pour les personnes handicapées en fauteuil roulant, l'utilisation d'une rampe est une nécessité pour franchir une différence de niveau.

Pour les personnes valides, qui pourraient emprunter les escaliers, ce n'est qu'une question

de choix en fonction de l'opportunité du moment.

Ce double aspect, objectif et fonctionnel, subjectif et esthétique, doit être maintenu lors de la conception d'une rampe.

Lorsqu'elle fait office d'escalier, il est souhaitable de ne pas la dissocier, du moins visuellement, dans l'espace, pour éviter une coupure sociale, ségrégative, entre ceux qui l'utilisent et les autres.

La pente de la rampe doit être inférieure à 5%, ainsi que la fréquence des paliers de repos (GROSBOIS, 1996 , p n67). La rampe doit être munie d'une main courante ou d'un garde-corps préhensile ne dépassant pas 96cm pour les adultes et 76cm pour les enfants, et d'un bord pour fauteuil roulant (lorsque la pente est supérieure à 4%). (JOURNAL, 7 JUILLET 1994)

Les rampes d'accès doublant les escaliers sont indispensables, si l'accès du bâtiment n'est pas de plain-pied : aux personnes handicapées en fauteuil roulant et à la majorité des semi-ambulants.

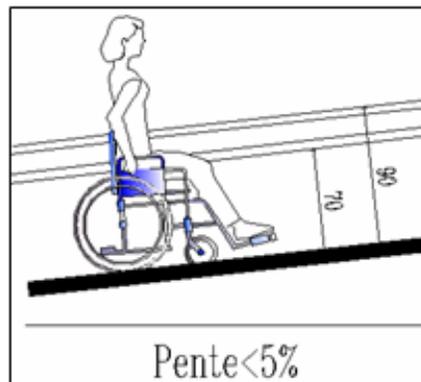


Figure 9 : La pente de la rampe – source (Grosbois, 1996, p : 67)

Les ressauts

Une projection est une saillie qui interrompt un plan horizontal ; une pente abrupte qui apparaît après un palier (Le Maxi Dico, 1996, p.959).

Ne pas créer de saillie à la jonction entre deux structures ou

deux matériaux. Lorsque les saillies ne peuvent être évitées, elles doivent avoir des bords arrondis ou être pourvues de

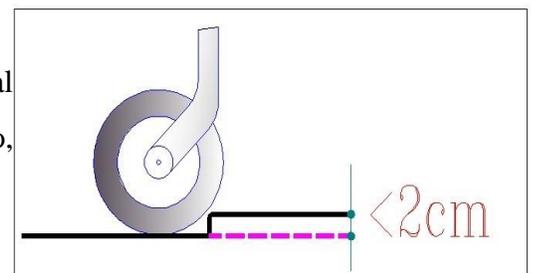


Figure 12 : Le seuil admissible d'un ressaut - source : (Grosbois, 1996, p : 68)

chanfreins d'une hauteur maximale de 2 centimètres. (JOURNAL, 7 JUILLET 1994)

Les bateaux :

Un bateau est une dépression du trottoir devant une porte, ce sont les embarcations susceptibles de naviguer sur les voies. Il permet de réaliser la continuité du cheminement praticable, et résoudre le problème de la traversée de la chaussée depuis le trottoir. (Le Maxi Dico, 1996, p.111)

Différents cas de figures peuvent se présenter selon :

- Les types de voies urbaines (voie piétonne, voie mixte auto piétonne).
- Leurs caractéristiques (largeur du trottoir, de la chaussée, qualité du revêtement...).
- Leurs équipements (présence de réseaux : électricité, gaz, eau, assainissement, éclairage publics...). (Grosbois, 1996, p : 68)

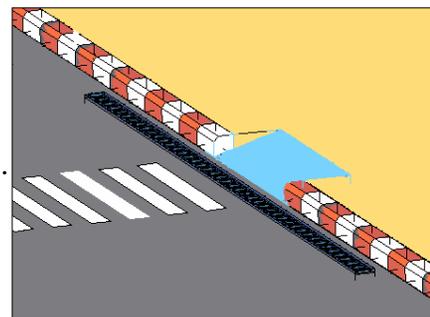


Figure 10 : La disposition d'un bateau –
source (Mr BOUZENOUNE Yacine)

A partir de ces critères, le choix de la conception d'un aménagement accessible peut se faire entre:

- Des voies urbaines sans trottoir avec traversée de la chaussée à niveau.
 - Des voies urbaines avec trottoir et traversée par surélévation de chaussée.
 - Des voies urbaines avec trottoir et traversée par abaissement de trottoir en réalisant un bateau.
- a- La traversée de la chaussée à niveau :

Les voies urbaines sans trottoir, appelées aussi « voies piétonnes », permettent une traversée de la chaussée en restant à niveau. Ces voies piétonnes constituent un aménagement très bien adapté au déplacement des personnes en fauteuil roulant et à tout le monde par la sécurité qu'elles procurent durant la traversée.

Il suffit lors de la réalisation de veiller au choix du revêtement de sol, au profil latéral dont la pente doit être inférieure à 1% ; car l'évacuation des eaux pluviales s'effectue souvent par des caniveaux à doubles pentes. Il faut veiller à l'orientation et à la largeur des fentes des grilles de caniveau et ensuite rendre accessible l'entrée des commerces et de la voie elle-même depuis

les autres voies. (Grosbois, 1996, p : 69)

b-La traversée de la chaussée par surélévation :

Les voies urbaines avec trottoir nécessitent l'aménagement de traversées perpendiculaires à l'axe de la chaussée.

Dans certains cas, on peut réaliser la traversée au même niveau que le trottoir, privilégiant ainsi le piéton, le fauteuil roulant ou la poussette, car c'est la voiture qui franchit la différence de niveau. Cet aménagement ralentit la vitesse de l'automobiliste dans les quartiers d'habitation. (Grosbois, 1996, p : 70)

c-La traversée de la chaussée par abaissement :

Le plus souvent, la traversée de la voie s'effectue au niveau de la chaussée en créant un bateau qui abaisse le trottoir. Dans le cas d'une chaussée large avec une circulation à double sens, il est souhaitable de prévoir une traversée en deux temps en aménageant un îlot central d'une largeur minimale de 1.50m correspondant à l'encombrement du fauteuil roulant et de la personne qui le pousse. La réalisation d'un bateau est complexe ; c'est à la fois un problème qui concerne :

- La pente du plan incliné qui doit être inférieur à 5%.
- L'implantation du bateau sur le trottoir qui peut être réalisé différemment suivant la largeur du trottoir. (8% sur une longueur < à 2m et 12% sur une longueur < à 0.50m).

* Lorsque le trottoir est large, on adoptera un bateau incliné à 5% et une largeur de 1.40m au minimum.

* Lorsque le trottoir est étroit, il y a trois façons de réalisation :

- Abaissement du trottoir dans toute sa largeur.
- Surélévation de la chaussée
- Installation d'une grille large formant un bateau sur le fil

d'eau.

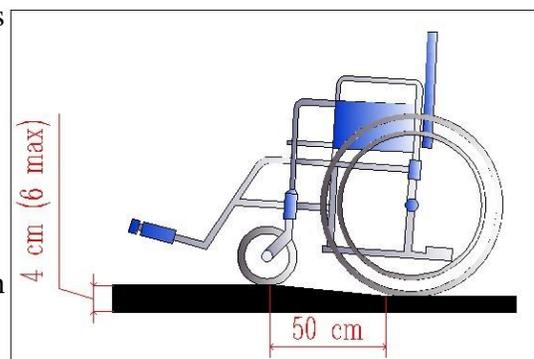


Figure 11 : La tolérance de la pente - 12% - sur une courte distance - (Grosbois, 1996, p : 70)

- Le traitement sur le trottoir du fil d'eau : il faut que le fil d'eau ne soit pas interrompu pour ne pas avoir d'eau stagnante en bas du bateau.

- Le choix du revêtement de sol doit permettre de réaliser une bonne planéité et une mise en œuvre précise. (Grosbois, 1996, p : 70)

Le Mobilier urbain :

Le mobilier urbain représente l'ensemble des objets, mobiles ou semi-mobiles, utilitaires ou décoratifs, qui sont placés dans l'espace collectif par l'autorité publique à la disposition des habitants de façon permanente ou périodique. Exemple (abribus, boîtes aux lettres, panneaux publicitaires, kiosques à journaux, cabines téléphoniques, ...). (Le Maxi Dico, 1996, p.720).

Le nombre d'objets nécessaires à la vie urbaine et placés autour des bâtiments est en constante augmentation. C'est pourquoi il est important de maîtriser leur forme et leur emplacement afin qu'ils ne constituent pas des obstacles au déplacement des personnes à mobilité réduite. Cette cohérence dans le choix et l'emplacement du mobilier urbain contribue grandement aux qualités esthétiques d'un aménagement urbain. Le mobilier urbain situé sur le trottoir ou fixé au mur bordant le trottoir doit être situé à l'extérieur de l'allée et sa hauteur doit être supérieure à celle du piéton (Grosbois, 1996, p : 76).

.4.4 L'espace public exclusif et l'espace public inclusive¹

4.4.1 Espace public exclusif

De manière générale, au cours des différents itinéraires que j'ai empruntés, j'ai pu clairement constater que les efforts consentis étaient principalement destinés aux personnes à mobilité réduite. Du moins, les aménagements spécifiques et visibles en faveur des autres types de handicaps sont rencontrés dans une proportion beaucoup plus faible.

En effet, quelques lignes de tendance, ou " fil aryen " par exemple, sont observées le long des différents parcours pour les personnes aveugles ou malvoyantes : les bandes d'éveil de vigilance n'apparaissent qu'à tous les passages piétons. Ainsi, ce dernier déterminera sa place dans l'espace

¹ Après la visite du boulevard laarbi tbessi et la commune de blida

grâce au développement des autres sens (ouïe et toucher) et grâce à l'identification des différences de revêtement par l'utilisation de la baguette. Mais dans le quartier de la rue Al-Arabi, on remarque l'absence de peinture dans les lieux publics, cela crée donc des difficultés pour ce type de personne à s'orienter ? Il est difficile de répondre à cette question en raison de l'impossibilité de simulation et du manque de compétence technique.

En général, nous pouvons affirmer que les espaces publics établis depuis 2005 sont beaucoup plus accessibles pour cette catégorie, surtout pour les personnes en fauteuil roulant. Selon mes hypothèses de départ, mais dans une bien moindre mesure que les rues intérieures du quartier. En effet, même s'il faut quelques pièces pour se déplacer, une personne en fauteuil roulant n'aurait qu'un accès limité aux équipements et aux emplois disponibles dans cette zone.

D'autre part, les rues plus anciennes sont très difficiles à parcourir pour une personne en fauteuil roulant, et a fortiori pour toutes les personnes handicapées (en particulier les personnes ayant une déficience visuelle). Comme nous l'avons vu dans les situations décrites ci-dessus, le danger et les difficultés sont constamment importants pour l'utilisateur.

Enfin, il faut noter que cette catégorie est marginalisée et nécessite plus d'attention de la part des autorités afin de développer un environnement adapté pour eux et d'améliorer la qualité des installations pour accueillir les personnes handicapées dans les espaces publics et la société dans le cadre de l'intégration.

4.4.1 Espace public inclusive

L'espace public qui réalise l'inclusion des personnes en situation de handicap n'est pas très facile, surtout dans un environnement qui n'est pas développé intellectuellement et matériellement. C'est ce qui conduit à créer une séparation entre les classes de la société, et le mépris de ce groupe pour ce caractère séparatiste l'emporte sur le caractère intégrateur. A travers notre étude nous avons essayé de donner un maximum de solutions, et il a été possible de faire évoluer ces normes, mais par manque de temps, nous avons divisé les trois niveaux d'accessibilité en fonction des modes de déplacement et des différentes situations rencontrées. Le premier niveau comprend les zones les moins incompatibles avec les critères d'évaluation. Le deuxième niveau met en évidence certaines incohérences qui peuvent généralement être contournées. Le dernier niveau présente des difficultés insurmontables ou souvent dangereuses. Compte tenu de la complexité de l'évaluation de l'accessibilité pour tous les types de handicaps, même si des aménagements sont réalisés pour eux,

l'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant influence fortement l'attribution des différents niveaux.

Niveaux d'accessibilité de l'espace public	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à l'ensemble de la chaîne de déplacement : accès au cadre bâti et aux transports publics ; • Fluidité du déplacement dans l'espace public : possibilité de se déplacer d'un point A à B (conditionnée par les critères suivants) • Lisibilité et visibilité dans l'espace : évaluation des repères spatiaux dans l'espace public (différence de revêtement, dispositifs appropriés pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle, simplicité dans la conception, etc...)
	<ul style="list-style-type: none"> • Espace dédié aux piétons : présence d'obstacles, largeur du trottoir, respect du « tunnel imaginaire », etc... • Traversées piétonnes : possibilité de traverser la chaussée, fréquence des passages piétons, dispositifs spécifiques aux différents types de handicap (bande d'éveil de vigilance, feu sonore, etc...) • Revêtement : qualité du revêtement, surface praticable par une personne en fauteuil roulant, etc...
	<ul style="list-style-type: none"> • Usage : efforts perçus pour l'inclusion des personnes en situation de handicap aux usages des espaces publics (espaces libres à côté des bancs pour les fauteuils roulants par exemple) • Effort d'amélioration de l'accessibilité : visibilité d'aménagements récents pour corriger certaines erreurs, opérations de réhabilitation, etc...

Tableau 3 : Niveaux d'adaptation aux espaces publics selon les critères d'évaluation, source : l'auteur

4.5 Les espaces spécialisent pour les P.E.H

4.5.1 Les centres spécialisés pour les personnes handicapés existants en Algérie¹ :

- **Mentaux** : 30centres
- **Auditifs** : 18centres
- **Visuels** : 05centres
- **Moteurs** : 05 centres

4.5.2 Les centres spécialisés pour les personnes handicapés en Blida² :

¹ (IDEM)

² Algerie Presse Service (APS), Blida: des associations aspirent à une meilleure prise en charge des

De nombreux projets initiés par des associations dédiées à la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques de Blida sont toujours en attente d'une aide des autorités locales et des bienfaiteurs pour leur mise en œuvre, selon des déclarations de représentants d'associations.

A la veille de la Journée nationale des personnes aux besoins spécifiques (14 mars), des associations ont réitéré leur appel "urgent" aux autorités locales, pour les aider à concrétiser des projets qui sont à même de contribuer à la réduction de la surcharge au niveau des centres publics affectés à cette catégorie spécifique.

C'est le cas notamment de l'association "Al-Ouns" en charge actuellement de près de 170 handicapés moteurs et mentaux, dont la responsable Khadidja Belkacemi, a souligné son "besoin pressant pour un espace d'accueil pour ces personnes, dont un grand nombre sont issus de familles démunies".

La réalisation d'un centre spécial pour cette catégorie spécifique, un projet porté par cette association depuis 2017, "est devenu plus qu'une nécessité au regard de la surcharge enregistrée dans de nombreux centres", a-t-elle estimé.

A titre indicatif, le centre psychopédagogique de la commune de Bouinane accueille actuellement 206 élèves, un nombre bien au-delà de sa capacité théorique estimée à 120 places, selon les chiffres fournis par la direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS) de la wilaya.

L'association Autisme de Blida a, également, réitéré son appel aux autorités locales concernées en vue de lui accorder une autorisation pour la création d'un centre psychopédagogique dédié au Trouble du spectre de l'autisme (TSA).

5. CONCLUSION

Comme nous l'avons vu depuis le début de cette lettre, la vision et la gestion du handicap ont beaucoup évolué d'un point de vue social et politique.

Aujourd'hui, ces deux notions font référence à une large population et tendent à montrer que chacun d'entre nous peut se sentir angoissé.

Ainsi, l'augmentation de l'influence de cette catégorie dans les espaces publics représente un enjeu majeur dans la production d'un environnement adapté. Véritable facteur d'inclusion sociale, elle joue un rôle énorme pour garantir à chacun les mêmes droits et opportunités, pour se déplacer et accéder librement et en toute sécurité à son cadre de vie, c'est-à-dire à tous les éléments qui l'entourent.

Dans ce contexte, la volonté politique d'accessibilité des personnes handicapées s'est renforcée depuis les années 1970 et a évolué pour mieux prendre en compte tous les handicaps et l'ensemble de la chaîne de déplacement. La ([Constitution Française, 2005](#)) " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " a constitué une avancée majeure en matière d'accessibilité pour tous et partout.

L'espace public joue un rôle central dans la chaîne de déplacement, en donnant accès à toutes les fonctions qu'offrent la ville et la société en général. Il s'agit d'une interface essentielle pour parvenir à une accessibilité complète et cohérente. Bien entendu, la continuité réussie de la chaîne de transport est le résultat d'un dialogue constant entre tous les éléments constitutifs de la ville.

Ainsi, la création d'un espace public doit nécessairement prendre en compte les personnes handicapées. Cependant, nous avons vu que sa conception est le résultat de bien d'autres préoccupations. C'est un objet de conception complexe : les usages, les formes, les intérêts sont divers, et appellent donc l'intervention d'un grand nombre d'acteurs. De nombreux éléments coexistent donc dans l'espace public et se contredisent parfois.

La prise en compte de cette idée contribue à satisfaire et à offrir au plus grand nombre un cadre de vie amélioré.

CHAPITRE 2

LE CAS D'ETUDE

1. Introduction

Ce dernier chapitre correspond à la phase opérationnelle, et contient une analyse synchrone et asynchrone du territoire, et une lecture de la ville afin de définir et comprendre la forme urbaine, les problèmes posés par la ville et plus précisément la source de ces problèmes. Cette analyse nous permet de trouver des solutions alternatives pour aider les personnes en situation de handicap et pour développer des villes plus spécifiques, des solutions qui permettent le retour à la ville en intégrant les zones urbaines homogènes du projet dans leurs contextes urbains. Il est nécessaire d'accumuler des connaissances, de comprendre la structure et le travail de notre étude de cas "Boulevard Larbi Tebesi" pour la ville de Blida et d'arriver à un projet qui répond aux besoins de ce groupe marginalisé.

2. Présentation de la ville de Blida

2.1 Situation nationale

Blida chef-lieu de wilaya est située à 45km au sud-ouest d'Alger à 41 Km au Nord de Médéa et à 30 KM de la côte maritime, reliée par la RN1 à Alger et à Médéa. Elle se trouve placée au pied du versant nord de l'Atlas Tellien et s'étend à la lisière Sud de la plaine de la Mitidja, avec une altitude moyenne de 260 m. elle constitue par sa position un carrefour reliant le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest du pays.



Figure 12 : carte de la situation de la ville à l'échelle nationale, Source :
Google image traité par l'auteur

2.2 Situation communale

Le territoire de la commune, d'une superficie de 70208Ha, est limité par :

LE CAS D'ETUDE

- La commune d'Oued El Alleug, Beni
- Les communes de Bouarfa et Chr a au Sud.
- Les communes de B ni Mered et OuledYaiche   l'Est.
- Les communes de Chiffa et Bouarfa   l'Ouest.

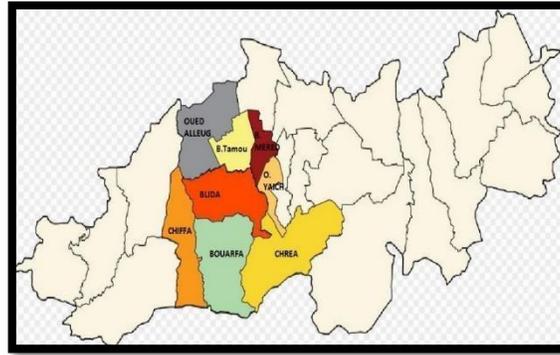


Figure 13 : carte de la situation de la ville de Blida   l' chelle communale, Source : Google image trait  par l'auteur

2.3 Accessibilit  :

- La ville est desservie par :
- L'autoroute Est-Ouest,   3 km au nord de la ville, reliant Oran   l'ouest,
- La route transsaharienne,   l'ouest de la ville, permettant l'acc s aux villes du Sud du pays.
- Le chemin de fer qui traverse la ville passant vers la ville d'Alger.



Figure 14 carte repr sente le r seau viaire qui permet l'accessibilit  vers la ville de Blida, Source : Google earth trait  par l'auteur

2.4 Climat :

Blida est connue pour son climat m diterran en caract ris  par une alternance de saison s che et chaude de mois de Mai jusqu'au mois de Septembre et d'une saison humide et fra che qui s' tend du mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril.

2.5 Hydrographie :

La ville de Blida est traversée par plusieurs oueds, placés au sommet d'un cône de déjection de l'oued Sidi El Kebir lui-même formé par les oueds :

- L'oued Tamade-arfi
- L'oued Taksebt
- L'oued Taberkachent.
- L'oued Sidi El Kebir exposait périodiquement la ville à des inondations et il a fallu l'endiguer et repousser son lit vers l'Ouest.

2.6 Les Données sismiques :

La région connaît une intense activité sismique régulière nous pouvons dire que la plus grande partie de la commune de Blida se trouve dans la zone II-B, c'est à dire que l'activité sismique est prépondérante.

La commune de Blida a subi quatre séismes majeurs (1760, 1825, 1867, 1888).

A ce titre, le respect strict de la réglementation en vigueur concernant les normes de constructions parasismiques pour la commune de Blida est primordial.

2.7 Conclusion :

La ville de Blida est desservie par un réseau de communication très important par lequel elle est liée à Alger, la capitale, et à l'ensemble des villes de la Mitidja et des Wilayas limitrophes.

Elle est en situation de contact entre une région riche par ses terres à vocation agricole à haut rendement (la plaine de la Mitidja) et une région constituée par l'atlas Blidéen et le Titteri formant ainsi trois milieux naturels : la plaine, le piémont et la montagne.

3. ETUDE EMPIRIQUE

3.1 Présentation de la zone d'étude (le boulevard de Larbi tebessi)

3.1.1 Situation

Le boulevard de Larbi Tebessi est l'un des plus anciens boulevards de la ville et a un caractère historique depuis la création de la ville et de ses six portes. Il s'étend de la place de la Liberté,

Bab Al-Sabt, à Bab Al-Djazair, avec une longueur de 550 mètres et une largeur d'environ 55 mètres, c'est un endroit stratégique et un centre cinétique de la ville.



Figure 15 : vue satellite de boulevard larbi tbessi , source : google earth traite par l'auteur

3.1.2 les plus proches immeubles nommés

- Direction de la Santé de la Wilaya de Blida - 495 m
- Cinémathèque de Blida - 275 m
- BNP Paribas El Djazaïr - 387 m " <https://www.bnpparibas.dz> "
- Centre comercial El Manara - 425 m, Avenue Amara Youcef
- CNR - 136 m Boulevard Larbi Tébessi "http://cnr.dz/"
- Djezzy - 181 m, Boulevard Larbi Tébessi "http://www.djezzy.com"

* Hôtel de Paris - 334 m

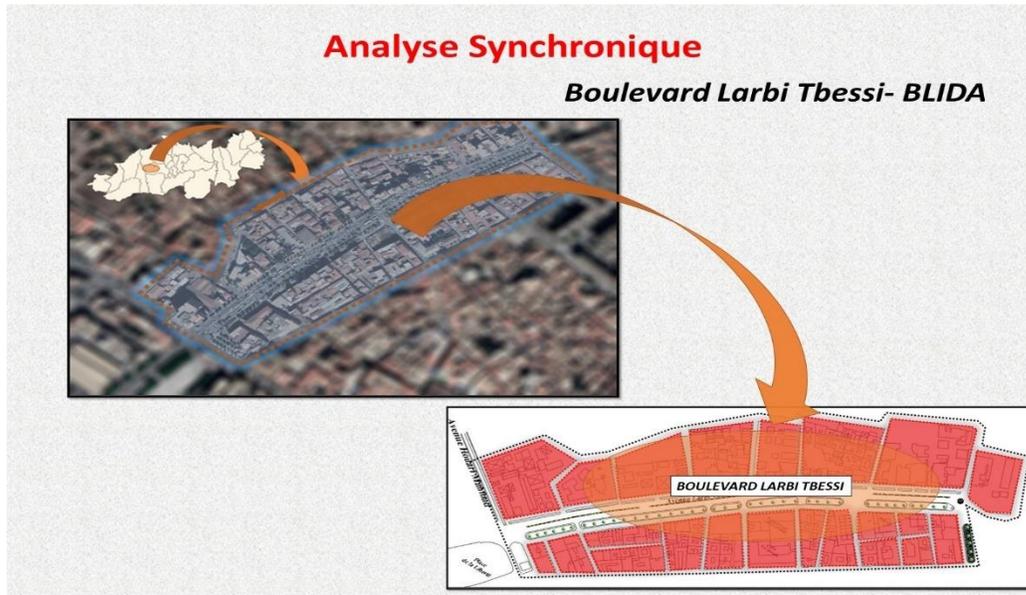
3.1.3 Analyse synchronique

Il ne fait aucun doute que la rue Larbi Tébessi est l'un des monuments de la ville, et sa formation remonte à la formation du noyau historique de Blida. Dans notre cas, l'étude nous permettra d'identifier les différences morphologiques connues ainsi que les structures permanentes, afin de placer notre intervention dans une logique de continuité, et d'éviter la

LE CAS D'ETUDE

séparation entre l'ancien et le nouveau.

Le boulevard Larbi Tebessi est principalement composé de trois bases urbaines principales :



System parcellaires

Caractéristiques	Illustrations
<p>Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> la direction du parcellaires est en éventail <p>Topologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> on remarque que les parcellaires sont déformé par convergence et par fois par divergence (en éventail) on trouve une variété de formes des parcellaires : <p>Les parcellaires trapézoïdales Les parcellaires en forme géométriques Les parcellaires carrés</p> <p>Dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les proportion des parcellaires de ce boulevard sont différentes alors on remarque: <p>Des parcellaires en lanière très allongées Des parcellaires rectangulaire allongées légèrement Des parcellaires presque carrées trapu</p>	<p style="text-align: center;">Direction en éventail</p> <p>p. trapézoïdales</p> <p>p. rectangulaire</p> <p>p. En forme géométriques</p> <p>p. carrés</p>

Figure 16 : system parcellaires de boulevard , source : travail ppt traite par l'auteur

System viaire

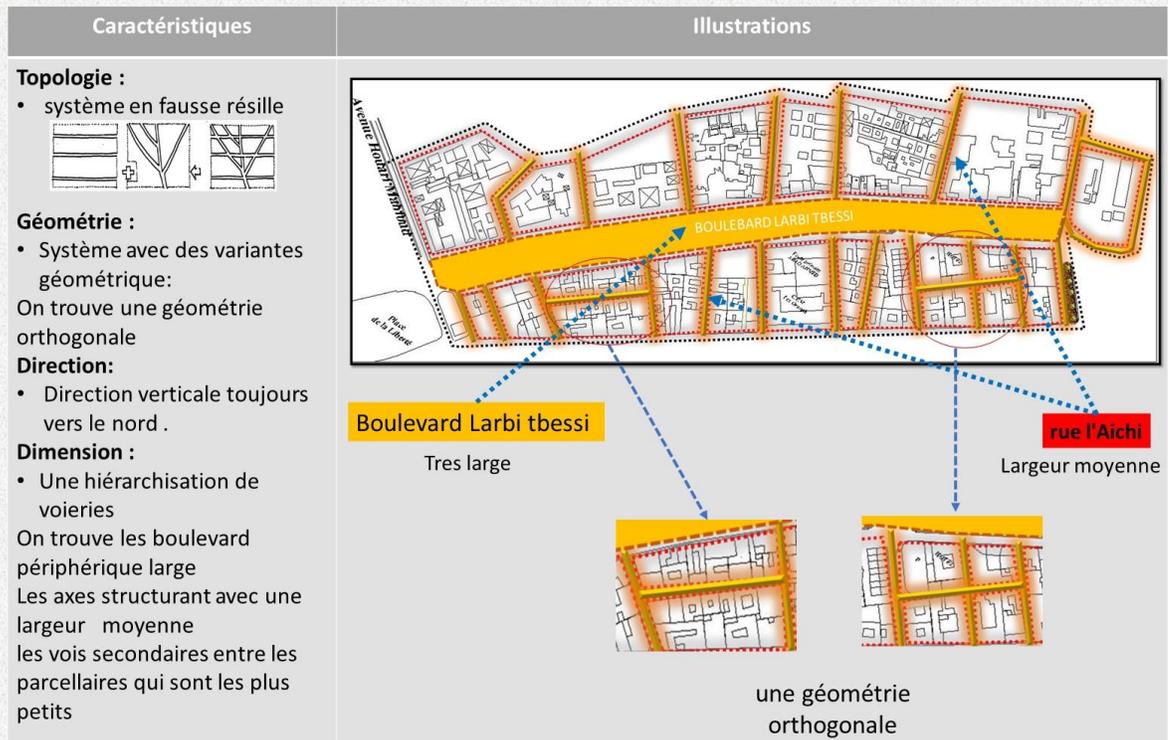


Figure 17 : system viaire de boulevard , source : travail ppt traite par l'auteur



Figure 18 : une coupe de boulevard larbi Tébessi , source : travail ppt traite par l'auteur

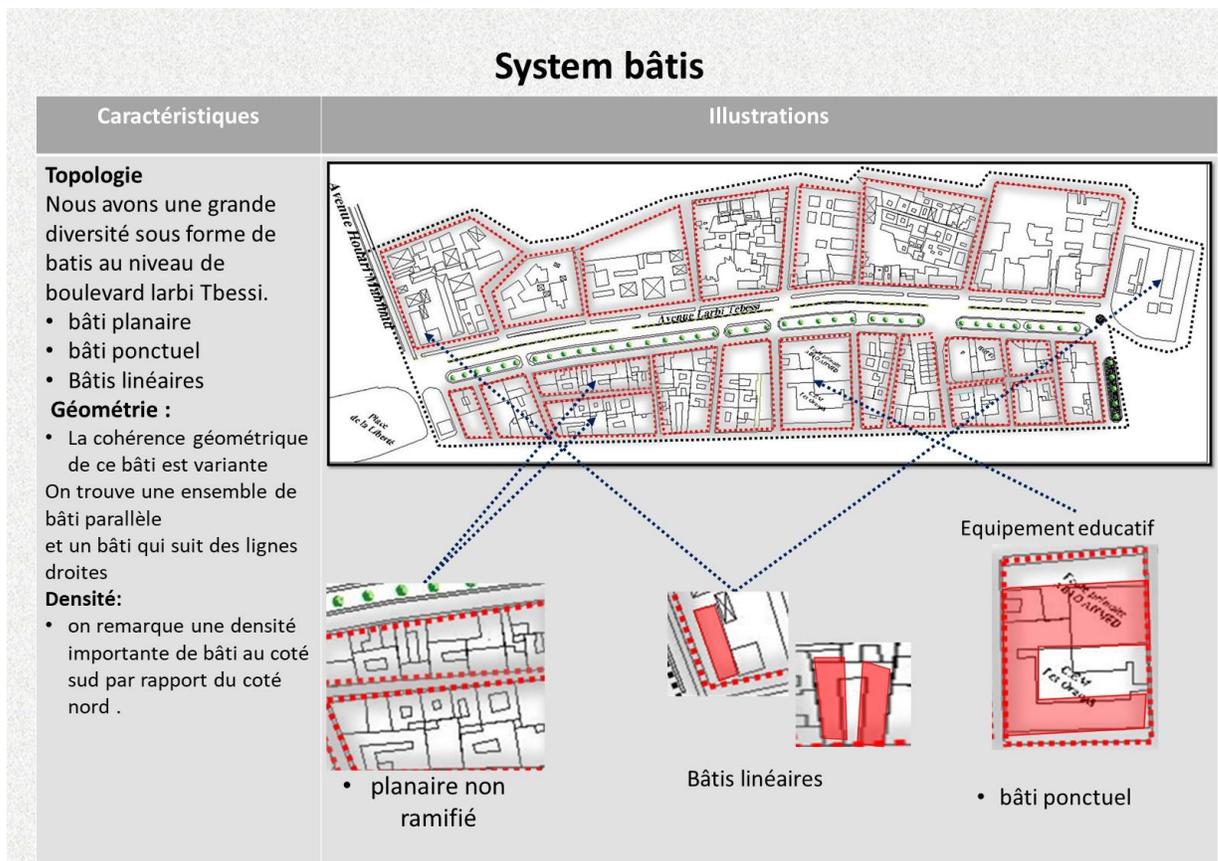


Figure 19 : system bâtis de boulevard, source : travail ppt traite par l'auteur



Figure 20 : constat d'étude du system bâtis, source : travail ppt traite par l'auteur

3.2 L'enquête « étude d'un échantillon de PSH dans le boulevard Larbi

Tbessi »

➤ Echantillonnage

En raison de la difficulté de recrutement des personnes en situation de handicap (PSH) et de la rareté de leur présence dans le Boulevard Larbi Tebessi, nous nous sommes limités à seulement 3 individus, soit : 1 handicap moteur, 1 mental et 1 handicap auditif

Variables par classes sociales		Nombre (fréquence)	(%)
Type de handicap	<i>Moteur</i>	1	33.33%
	<i>Mental</i>	1	33.33%
	<i>Auditif</i>	1	33.33%
	<i>Total</i>	3	100%

Tableau 4 : Structure sociodémographique de l'échantillon, source auteur.

➤ Outil de mesure, échelle d'évaluation et outil d'analyse

Nous avons conçu un questionnaire de type Likert ayant 49 items : 27 pour l'usage dont : 6 pour la mobilité, 7 pour la détente, 7 pour les activités, 3 pour la consommation, 4 pour la rencontre et la sociabilité ; et 20 pour le bien-être dont : 4 pour l'estime de soi, 3 pour l'équilibre, 3 pour l'engagement social, 3 pour la sociabilité, 3 pour le contrôle de soi et les évènements, 4 pour le bonheur.

Nous avons effectué le traitement analytique des données par le logiciel SPSS 26.

Le résultat sera examiné suivant les échelles suivantes :

Pour la mobilité dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 7 < Mobilité très réduite < 14
- 14 < Mobilité réduite < 21
- 21 < Mobilité élevée < 28
- 28 < Mobilité très élevée < 35

LE CAS D'ETUDE

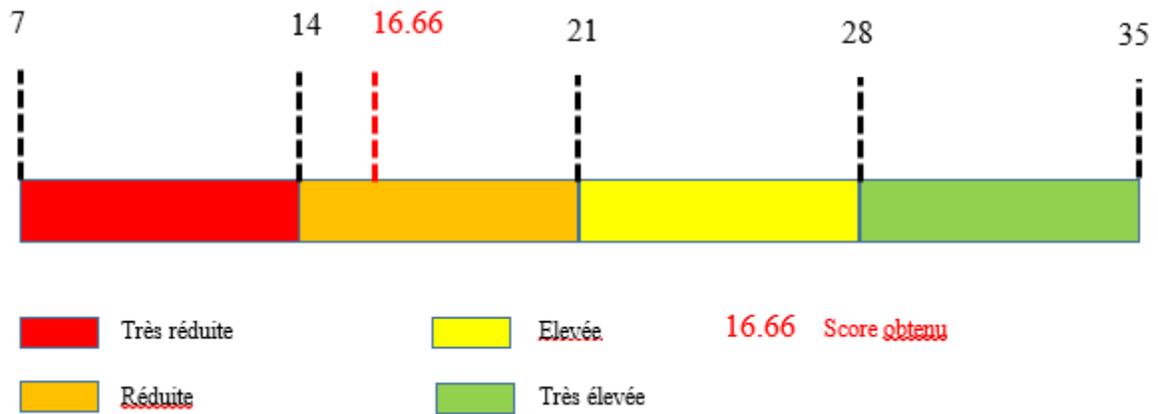


Figure 21 : L'échelle de référence de l'évaluation de la mobilité dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour la détente dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 7 < Détente très désagréable < 14
- 14 < Détente désagréable < 21
- 21 < Détente agréable < 28
- 28 < Détente très agréable < 35

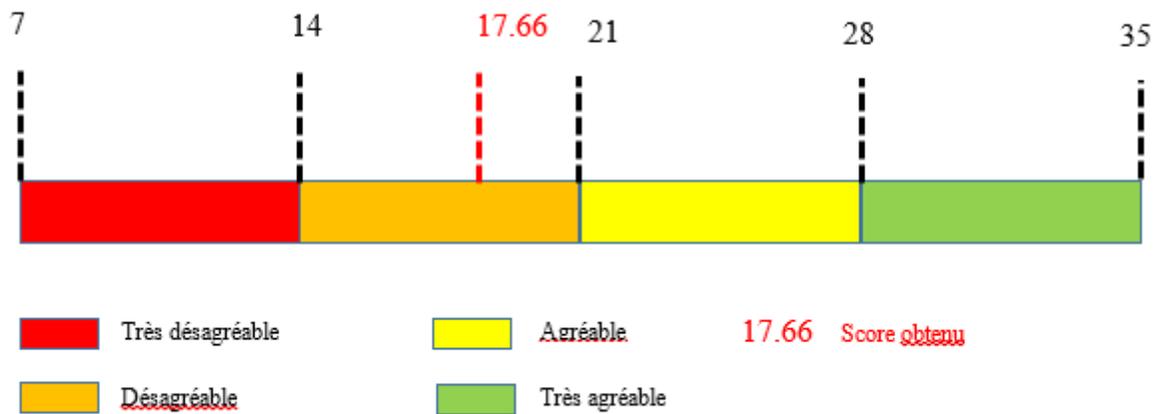


Figure 22: L'échelle de référence de l'évaluation de la détente dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour Les activités dans Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 7 < Activités très réduites < 14
- 14 < Activités réduites < 21
- 21 < Activités diversifiées < 28
- 28 < Activités très diversifiées < 35

LE CAS D'ETUDE

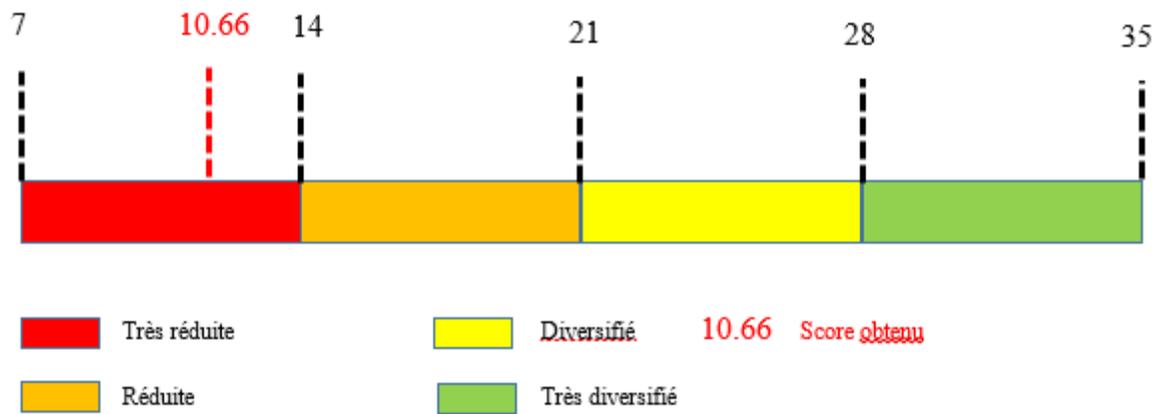


Figure 23: L'échelle de référence de l'évaluation des activités dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour la consommation dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- $3 < \text{Consommation très faible} < 6$
- $6 < \text{Consommation faible} < 9$
- $9 < \text{Consommation forte} < 12$
- $12 < \text{Consommation très forte} < 15$

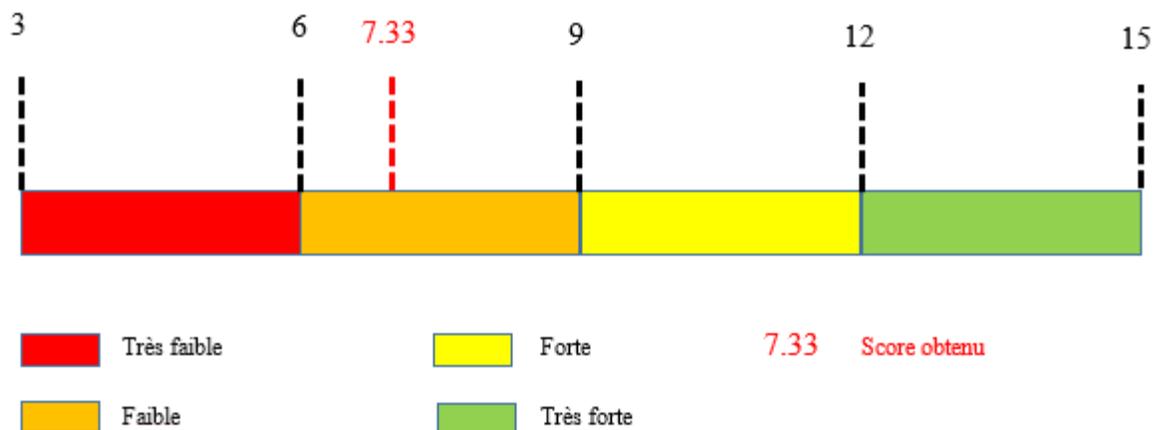


Figure 24: L'échelle de référence de l'évaluation de la consommation dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour la rencontre et sociabilité dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- $4 < \text{Rencontre et sociabilité très faible} < 8$
- $8 < \text{Rencontre et sociabilité faible} < 12$
- $12 < \text{Rencontre et sociabilité forte} < 16$
- $16 < \text{Rencontre et sociabilité très forte} < 20$

LE CAS D'ETUDE

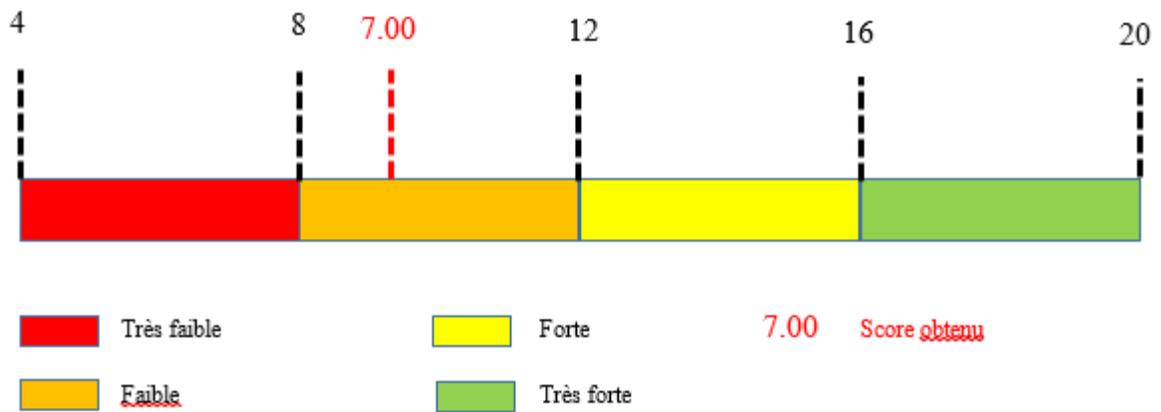


Figure 25: L'échelle de référence de l'évaluation de rencontre et sociabilité dans Boulevard Larbi Tebessi

Pour l'usage global dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 28 < usage global très faiblement approprié < 56
- 56 < usage global faiblement approprié < 84
- 84 < usage global fortement approprié < 112
- 112 < usage global très fortement approprié < 140

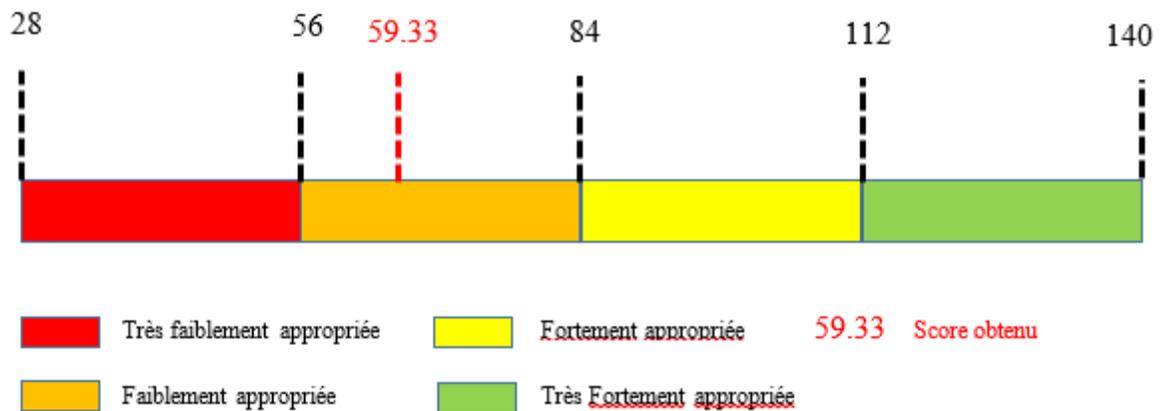


Figure 26: L'échelle de référence de l'évaluation de l'ambiance sensorielle du Boulevard Larbi Tebessi

Pour l'estime de soi dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 4 < estime de soi très faible < 8
- 8 < estime de soi faible < 12
- 12 < estime de soi forte < 16
- 16 < estime de soi très forte < 20

LE CAS D'ETUDE

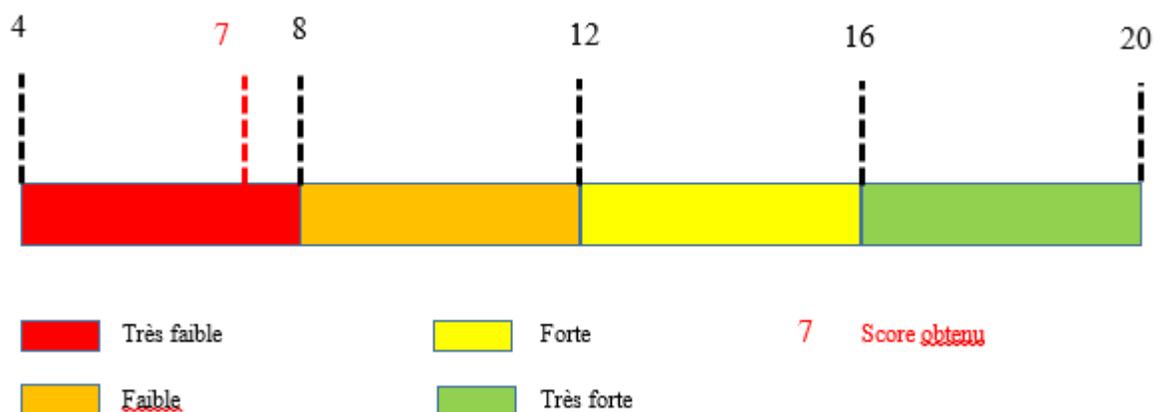


Figure 27: L'échelle de référence de l'évaluation de l'estime de soi dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour l'équilibre dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- $3 < \text{équilibre très mauvais} < 6$
- $6 < \text{équilibre mauvais} < 9$
- $9 < \text{équilibre bon} < 12$
- $12 < \text{équilibre très bon} < 15$

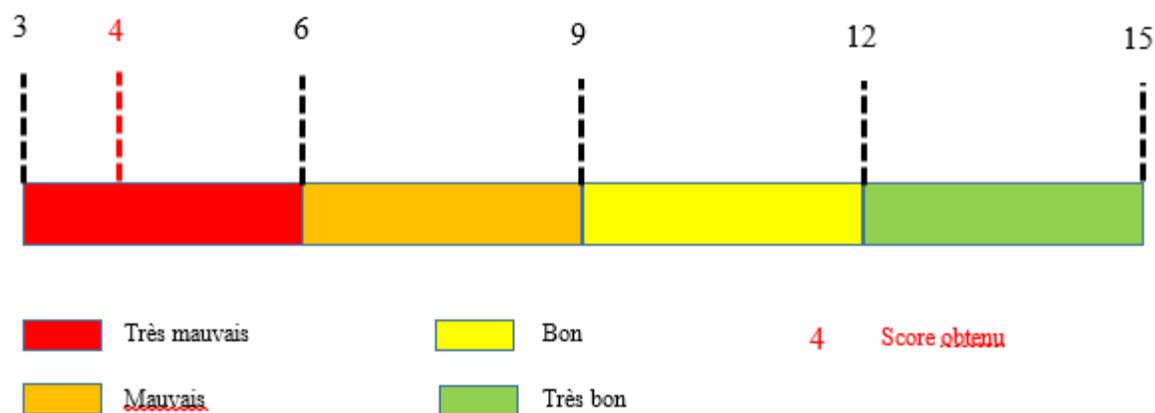


Figure 28: L'échelle de référence de l'évaluation de l'équilibre dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour l'engagement social dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- $3 < \text{engagement social très faible} < 6$
- $6 < \text{engagement social faible} < 9$
- $9 < \text{engagement social fort} < 12$
- $12 < \text{engagement social très fort} < 15$

LE CAS D'ETUDE

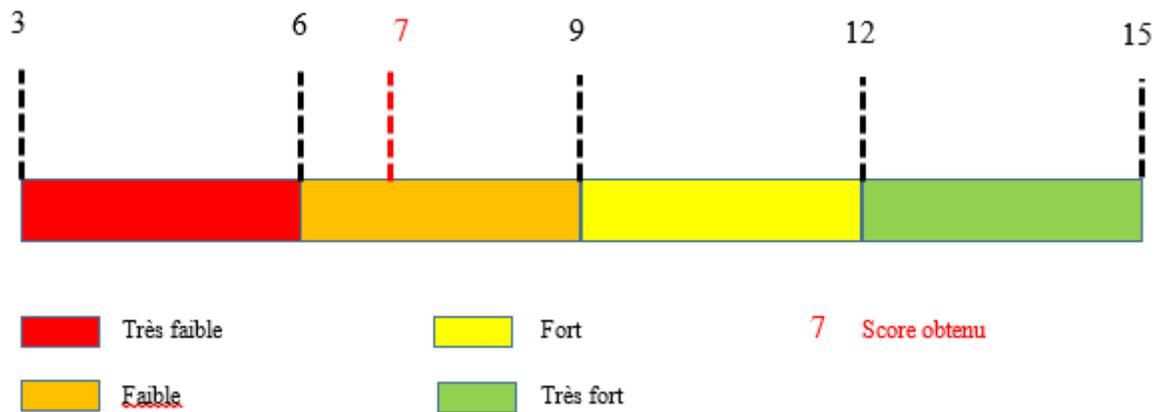


Figure 29: L'échelle de référence de l'évaluation de l'engagement social dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour la sociabilité dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 3 < sociabilité très faible < 6
- 6 < sociabilité faible < 9
- 9 < sociabilité forte < 12
- 12 < sociabilité très forte < 15

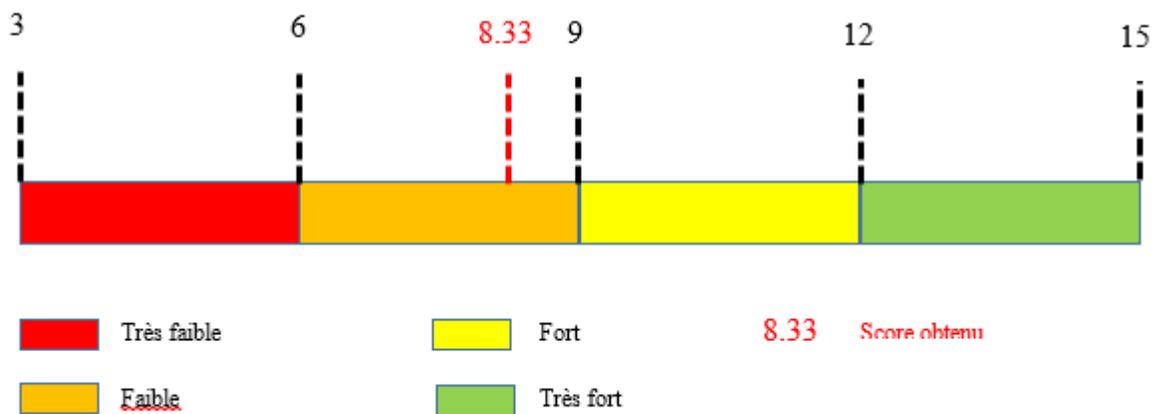


Figure 30: L'échelle de référence de l'évaluation de la sociabilité dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour le contrôle de soi face aux événements qui se produisent dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- 3 < contrôle de soi /événements très mauvais < 6
- 6 < contrôle de soi et événements mauvais < 9
- 9 < contrôle de soi et événements bon < 12

LE CAS D'ETUDE

- $12 < \text{contrôle de soi et événements très bon} < 15$

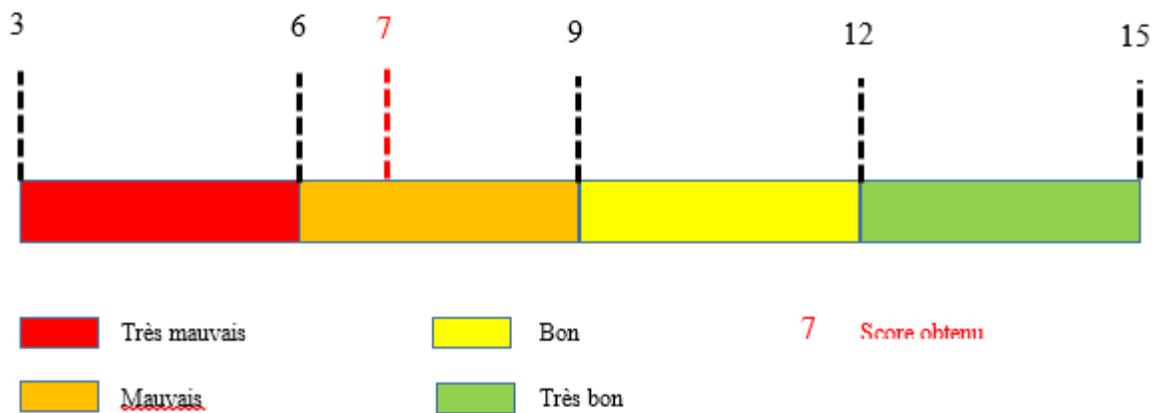


Figure 31: L'échelle de référence de l'évaluation du le contrôle de soi et événements dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour le bonheur dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- $4 < \text{bonheur très négative} < 8$
- $8 < \text{bonheur négative} < 12$
- $12 < \text{bonheur positive} < 16$
- $16 < \text{bonheur très positive} < 20$

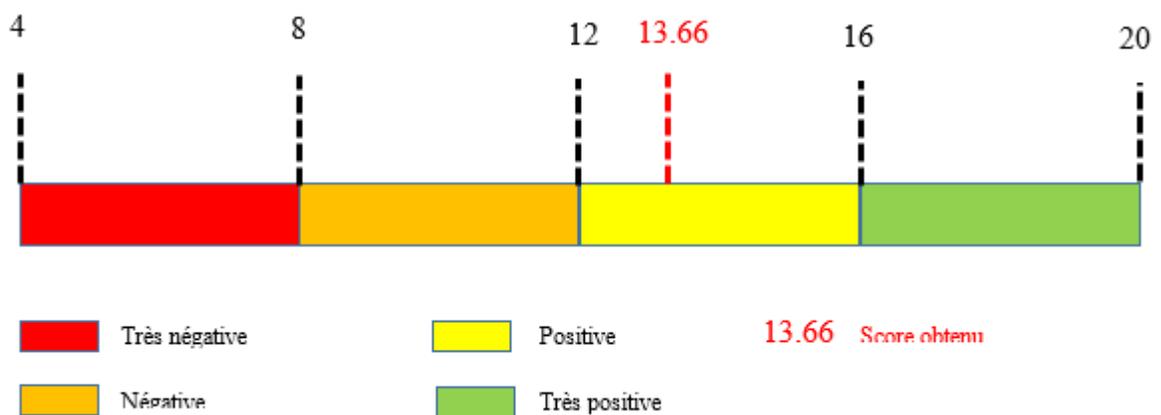


Figure 32: L'échelle de référence de l'évaluation du bonheur dans le Boulevard Larbi Tebessi

Pour le bien-être dans le Boulevard Larbi Tebessi/ Blida

- $20 < \text{bien-être très négatif} < 40$
- $40 < \text{bien-être négatif} < 60$
- $60 < \text{bien-être positif} < 80$

LE CAS D'ETUDE

- $80 < \text{bien-être très positif} < 100$

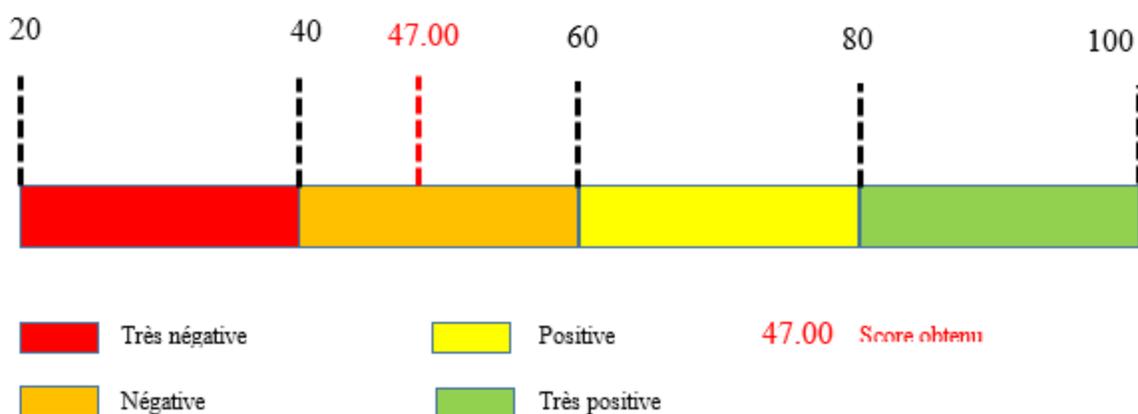


Figure 33: L'échelle de référence de l'évaluation du bien-être dans le Boulevard Larbi Tebessi

➤ Statistiques descriptives

Les statistiques descriptives des moyennes, des écarts types des variables de l'étude sont présentés dans le tableau 2. Elles portent sur 5 dimensions de l'usage et sur 6 dimensions du bien-être dans le Boulevard Larbi Tebessi/Blida.

Variabes	N	Moyenne	Ecart-type
Mobilité	3	16.66	1.527
Détente	3	17.66	3.785
Activités	3	10.66	0.577
Consommation	3	7.33	1.527
Rencontre et sociabilité	3	7.00	0.000
Usage	3	59.33	5.859
Estime de soi	3	7.00	1.000
Equilibre	3	4.00	0.000
Engagement social	3	7.00	1.000
Sociabilité	3	8.33	2.516
Contrôle de soi et évènements	3	7.00	0.000
Bonheur	3	13.66	1.154
Bien-être	3	47.00	5.291

Tableau 5 : Statistiques descriptives des variables de l'usage et du bien-être des personnes en situation de handicap dans le boulevard Larbi Tebessi

Faisant suite aux résultats statistiques, nous pouvons déduire que la mobilité, la détente, les activités, la consommation, la rencontre et sociabilité et l'usage dans le Boulevard Larbi Tebessi

ont obtenu respectivement les scores de 16.66 ; 17.66 ; 10.66 ; 7.33 ; 7.00 ; et 59.33. Nous pouvons aussi constater que l'estime de soi, l'équilibre personnel, l'engagement social, la sociabilité, le contrôle de soi et évènements, le bonheur et le bien-être ont obtenu respectivement les scores de 7.00 ; 4.00 ; 7.00 ; 8.33 ; 7.00 ; 13.66 ; et 47.00.

➤ **Interprétation des résultats statistiques**

En comparant ces scores par rapport à leurs échelles respectives, nous pouvons confirmer d'un côté que chez les PSH(s), la mobilité est réduite, la détente est désagréable, les activités sont très réduites, la consommation est faible, la rencontre et la sociabilité est faible. En somme, nous avons constaté que l'usage dans le boulevard chez ces personnes est faiblement approprié.

Nous pouvons confirmer de l'autre côté que les PSH(s) ont une estime de soi est très négatif ; un équilibre personnel est très négatif ; un faible engagement social et une faible sociabilité, un mauvais contrôle de soi face aux évènements qui se produisent et un bonheur positif. En somme, nous avons constaté que le bien-être dans le boulevard Larbi Tebessi chez les PSH(s) est négatif.

➤ **Recommandation**

Implication des personnes handicapées et de la société civile, et mise en œuvre de projets et de programmes. L'inclusion des personnes souffrant de diverses formes de handicap est essentielle, car elles sont mieux placées que quiconque pour identifier les lacunes et contribuer ainsi à les éliminer.

Créer des outils pour améliorer l'accessibilité en milieu urbain. La création de villes inclusives nécessite des cadres juridiques et des normes efficaces qui rendent l'accessibilité possible dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Promouvoir une approche inclusive auprès de tous les usagers du boulevard, afin que ses politiques soutiennent conjointement les besoins des personnes en situation de handicap.

Sensibiliser et responsabiliser les gens pour accroître la prise de conscience sociale et le respect de ce groupe, afin que les personnes handicapées aient accès à tous les services et opportunités offerts par notre société et exercent leurs droits en tant que citoyens.

Organiser des événements et des activités au niveau de la rue avec l'inclusion de cette catégorie pour qu'elle se sente intégrée et pour améliorer la qualité de soi et le bien-être.

3.3 L'intervention urbaine du boulevard Larbi Tbsi

Avant de commencer notre projet, nous devons d'abord résoudre certains des problèmes dont souffre la rue Al-Arabi Tbsi afin de réaliser le projet dans le meilleur environnement possible.

3.3.1 Les problématiques de l'intervention :

- Une route étroite provoque de nombreux embouteillages.
- Des trottoirs étroits entravent le déplacement des personnes ayant des besoins particuliers.
- Des places de stationnement inefficaces.
- Mauvaise conception des rues pour ne pas servir le confort des PMR.
- Manque d'espaces verts.
- La présence d'une faible pente au niveau du trottoir du côté sud.



Figure 34 : une perspective real sur le boulevard Larbi Tbsi , source : l'auteur



Figure 35 : vue de plan sur le boulevard Larbi Tbsi , travail de sketch up du auteur

3.3.2 Les objectifs de l'intervention :

- Faciliter l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap avec les autres.
- Réduire la circulation le long du boulevard.
- Contribuer à la vitalité de la zone et au développement de l'activité commerciale le long du boulevard.
- Respecter la structure urbaine existante.
- Respecter le patrimoine culturel et architectural.

3.3.3 Les procédures de l'intervention urbaine :

Première étape : Élargissement de la route et suppression des places de stationnement pour réduire les encombrements. Avec la construction de grands parkings dans les zones à faible trafic pour résoudre le problème de stationnement.



Figure 36 : élargissement de la route, source travail de l'auteur

Étape 2 : la création de deux pistes cyclables des deux côtés de la route pour réduire les encombrements.



Figure 37 : la création de deux pistes cyclables, source : travail de l'auteur

Étape 3 : Élargir le trottoir pour permettre une bonne circulation des personnes handicapées

LE CAS D'ETUDE

et autres Aménager plus d'espaces verts des deux côtés de la rue pour aider à développer l'activité commerciale.

Retirez la rampe qui se trouvait sur le sol du trottoir afin de ne pas créer d'obstacles supplémentaires pour les personnes handicapées. La route, le trottoir et l'espace vert deviennent un seul niveau.



Figure 38 : l'étape 3, travail de l'auteur

Quatrième étape : Repenser la rue avec des tables et des chaises adaptées pour créer une atmosphère architecturale extérieure qui donne vie à la rue et intègre les personnes handicapées dans les espaces publics.



Figure 39 : l'étape 4, travail de l'auteur

Cinquième étape : Une tentative de restructurer et de réhabiliter la rue pour répondre aux besoins sensoriels et moteurs des personnes handicapées et pour adapter et servir l'accessibilité de notre projet, un centre de réhabilitation.

4. La phase conceptuelle

4.1 Analyse de site de projet :

Pour la réussite du projet, et après avoir collecté toutes les informations relatives au sujet de notre étude, il est nécessaire d'analyser et de connaître l'environnement immédiat de notre site pour intervenir afin de profiter de son potentiel, afin de créer et de développer un projet adapté aux personnes en situation de handicap.

4.1.1 Situation géographique de l'aire d'étude :

Notre aire d'étude se situe au nord-est du noyau central de Blida (beb khouikha) et donne sur le boulevard du larbi tbessi. Il se trouve dans le centre de Blida dans la zone UA (zone concerne les anciens centres urbains) .



Figure 40 : situation notre site, source : travail d'auteur

4.1.2 Les limites :

L'aire d'étude est limitée comme suit :

Au Nord : quartier résidentielle et commerciales (tissu colonial)

LE CAS D'ETUDE

Au Sud : résidences individuelles

A L'Est : quartier éducatif (CEM)

A L'Ouest : résidences individuelle (tissu postcolonial)

4.1.3 Accessibilité :

Notre aire d'étude est accessible :

*depuis le grand boulevard : Larbi Tebessi

*Depuis les voies de distribution

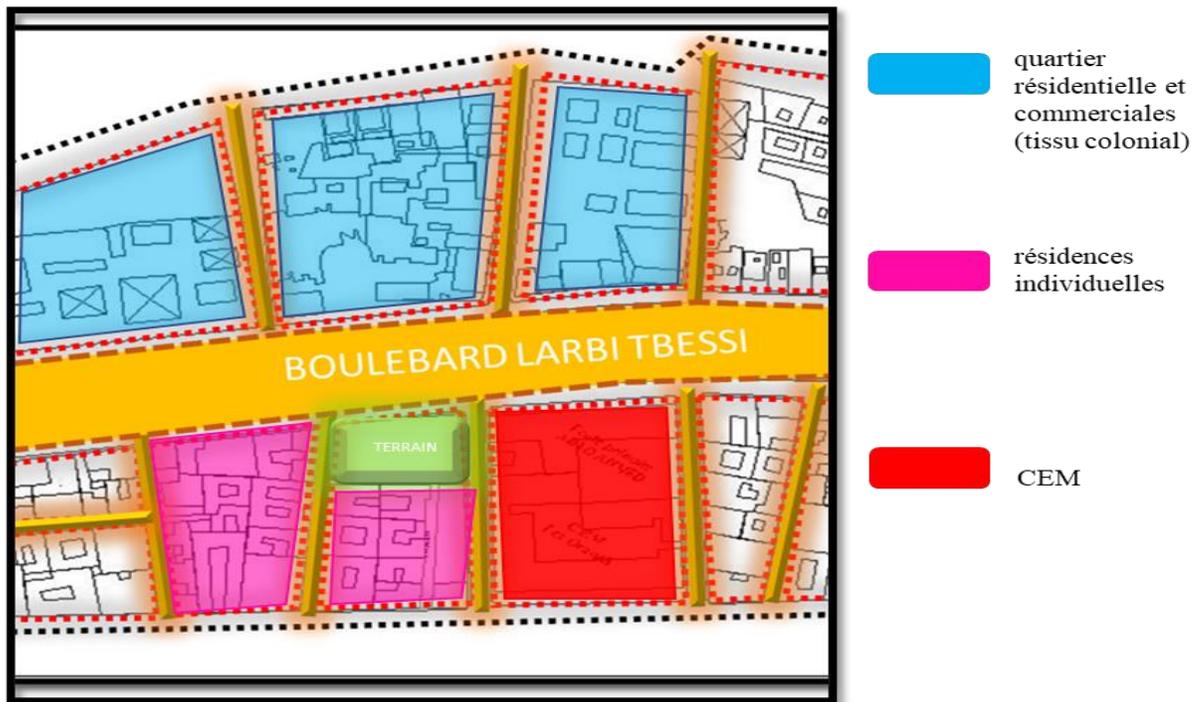


Figure 41 : schéma des accessibilité et les limites de terrain , source : travail de d'auteur

4.1.4 Orientation :

Le terrain est orienté vers le nord.

Le terrain est orienté vers bab khouikha

4.1.5 Climatologie :

➤ Données climatiques :

La situation géographique de la ville de Blida a une double influence, celle de la mer et de la montagne, ce qui offre un climat méditerranéen.

LE CAS D'ETUDE

- Les températures :

en hiver de:4-12 °c // en été de :18-40°c

- Les vents dominant :

en hiver de: Ouest et Nord-ouest

en été de :Nord-est

- Les pluviométries :

Elles sont importantes et régulières entre 600 et

700mm/ans. Elles sont fréquentes de décembre a

avril et insuffisantes de juin a septembre.

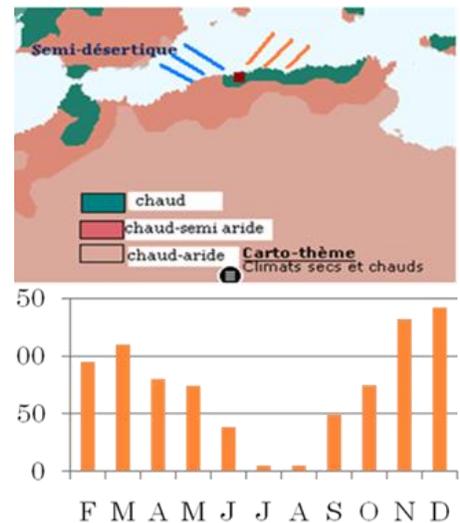


Figure 42 : les données climatiques

- Les vents dominants :

Hiver : Ouest et Nord –Ouest.

Été : Nord-est.

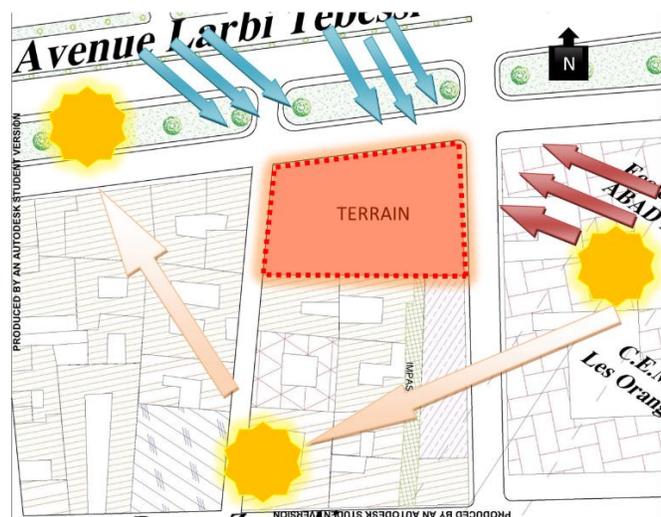
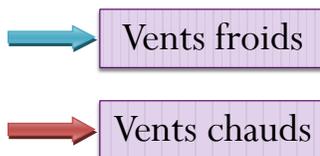


Figure 43 : schéma des vents dominants et ensoleillement, source : travail d'auteur

4.1.6 Morphologie :

Le terrain de forme de trapézoïdale couvre une superficie de :

999.84 m².

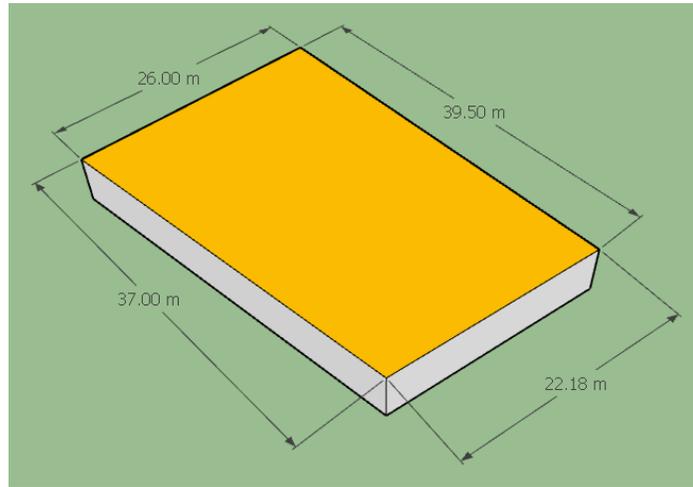


Figure 44 : morphologie de terrain, source : travail d'auteur

4.1.7 Topographie :

On peut dire que la pente de terrain est nulle.

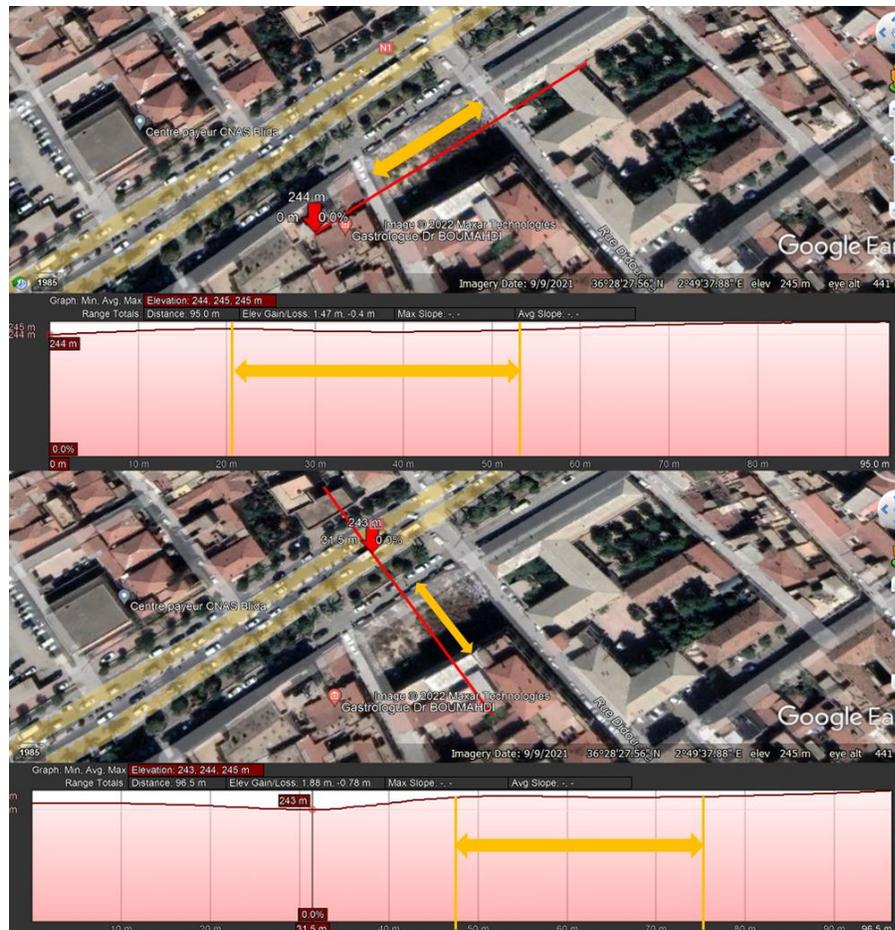


Figure 45 : les pentes de terrain, source : google earth traite par l'auteur

4.1.8 Potentialité

- Le terrain est spécifiquement situé dans une zone urbaine, ce qui permet une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.
- Le site est bien accessible grâce à sa situation sur un grand pôle urbain, ainsi qu'aux routes secondaires qui peuvent permettre un accès plus rapide.
- Loin des activités dangereuses et polluantes des ateliers et des usines.
- Notre terrain étant dans un grand boulevard, il nous permet de participer à son dynamisme en créant des commerces à thème urbain.
- Il permet la construction de logements de grande qualité grâce à son emplacement stratégique.

4.1.9 Synthèse

Ce chapitre se focalise sur la description et la lecture physique d'un terrain qui se trouve au cœur historique de la ville de Blida avant la réalisation de notre projet. En 1er lieu on a présenté la ville. En 2eme lieu on a présenté la zone d'intervention avec sa situation et une analyse synchronique. En 3eme lieu on a présenté le site d'intervention avec tous les éléments qui le constitue.

4.2 Le projet architectural

4.2.1 La genèse de projet

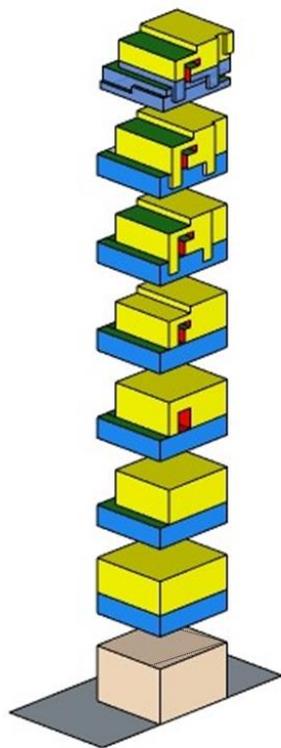
Ce projet reflète l'ensemble de nos recherches, et il est basé sur les personnes ayant des besoins particuliers. Le projet est un mélange de trois concepts de base, à savoir :

La porosité : pour éviter une forme trop dense.

L'opacité et la transparence : selon les fonctions de projet

Création d'un jeu d'épaisseur : pour réduire les nuisances du boulevard.

La lisibilité : On peut voir un certain rythme que le projet suit en fonction de la fonction (commerce, soin, logement).



Espèce vert ■
Soins et logement ■
Commerce ■

- 6 Création d'un jeu de volume pour éviter la simplicité de la forme et pour un aspect esthétique.
- 5 L'utilisation du concept de porosité pour faciliter le processus d'éclairage et de ventilation, et pour éviter une forme plus dense.
- 3 Fait des soustractions au bloc de soins pour créer des terrasses jardin.
- 2 Convertir la forme initiale en un cuboïde et l'orienter parallèlement au boulevard. Diviser la forme en deux parties selon la fonction (commerciale, soins et logement).
- 1 Créer un modèle en fonction de la nature du terrain et en utilisant la surface totale.

Figure 46 : la genèse de projet, source : travail de l'auteur

4.2.2 lectures des façades

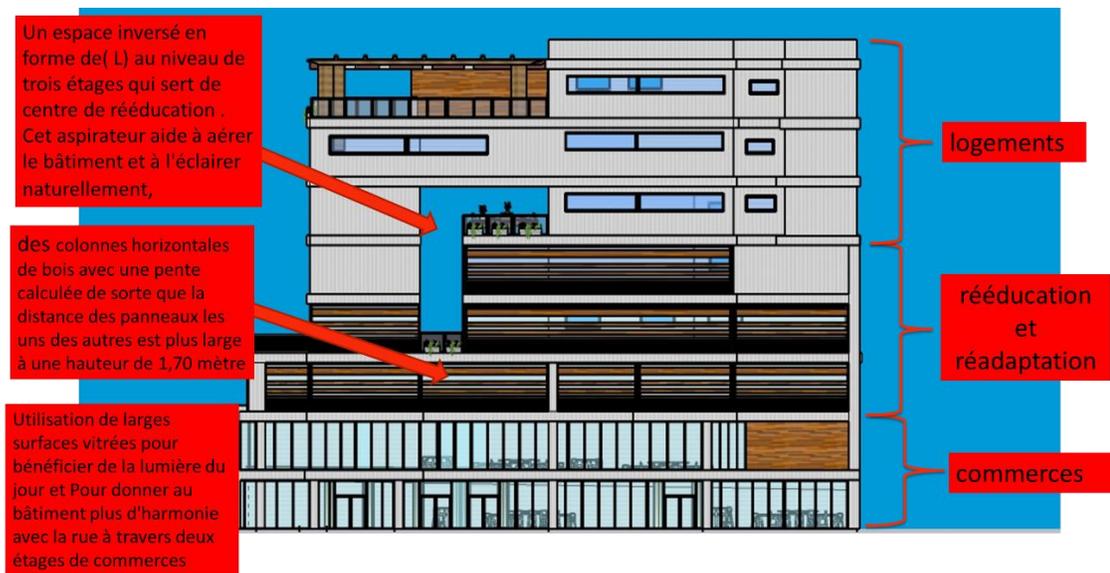


Figure 47 : lecture des façades

4.2.3 Le programme de projet

Tableau des surfaces

Fonction	Espace	N°	Surface M2
Commerce	CAFETERIA	1	446
	BOUTIQUE	3	169
Rééducation	Thérapie Carrière	1	91
	Radiographies	1	18
	Traumatologie	1	17
	Neurodiagnostic	1	19
	Bureau des adultes	1	21
	Gestion	1	23
	Comptabilité	1	27
	Administration	1	30
	Salle d'attente	2	25
	Bureau directeur	1	37
	Conférence	1	53
	Réunion	1	30
	TOILETTE	3	18
	Thérapie de longe	1	25
	Bureau psychologie	1	27
	Ch. Physiothérapie	1	25
	Kinésithérapie	1	165
	Ciné-théâtre	1	71
	ATELIER	1	33
Réadaptation	Salle de sport	1	90
	Salle de massage	1	33
	Salle de formation spécial	1	35
	Salle de jeux	1	33
	Bibliothèque	1	55
	TOILETTE	2	15
	DOUCHE	1	18
Logement	Chambre	10	30
	Séjour	3	80
	Cuisine	3	25
	Sdb/wc	4	10

Tableau 6 : tableau des espaces et des surfaces

Organigramme fonctionnel

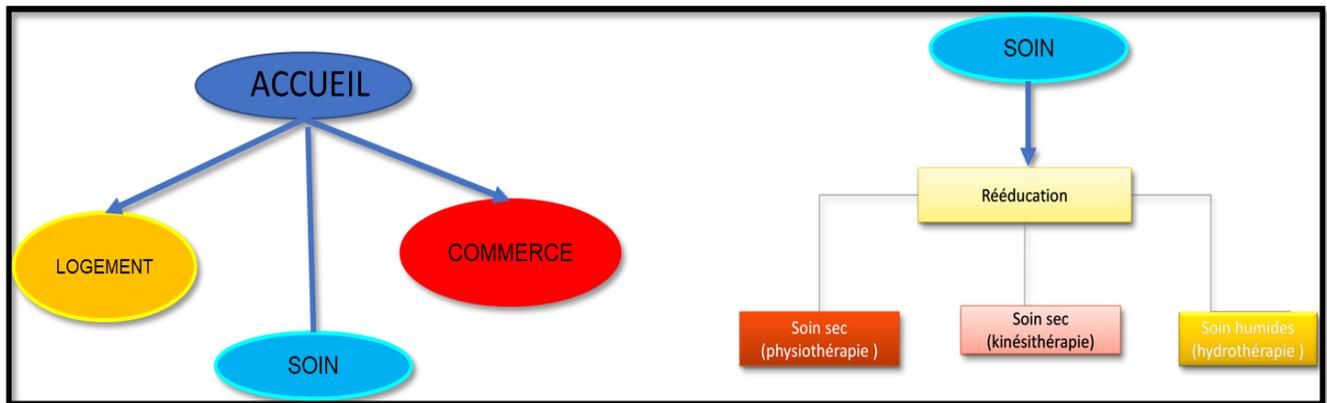


Figure 48 : organigramme fonctionnel de projet

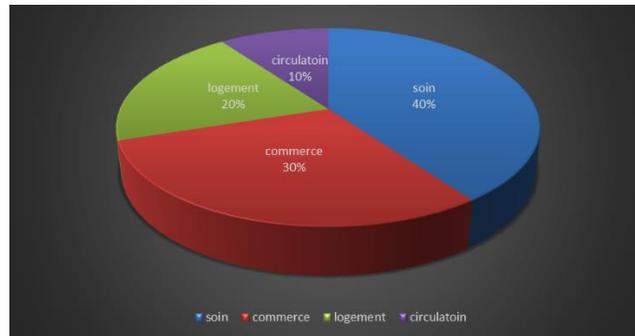


Figure 49 : diagramme circulaire des fonctions

4.2.4 circulation et accès

- La circulation horizontale est la liberté de mouvement au sein du projet.
- Le projet comporte trois circulations verticales :
 - Pour les magasins
 - Pour les personnes ayant des besoins particuliers et les résidents
 - Pour les travailleurs et les administrateurs
- Le projet comporte 3 accès piétons
 - Pour les magasins
 - Pour les personnes ayant des besoins particuliers et les résidents

LE CAS D'ETUDE

- Pour les travailleurs et les administrateurs
- Le projet comporte un accès mécanique mené au parking

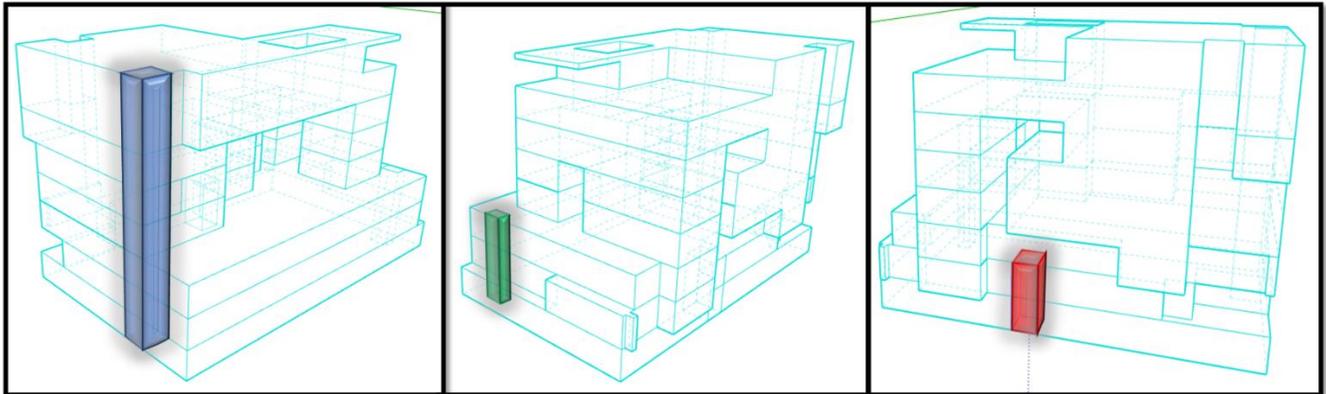


Figure 50 : circulation verticale de projet

- commerce
- Soin et logement
- administration



Figure 51 : les accès de projet

- commerce
- Soin et logement
- administration
- parking

4.2.5 dossier graphique

Plan de masse

LE CAS D'ETUDE

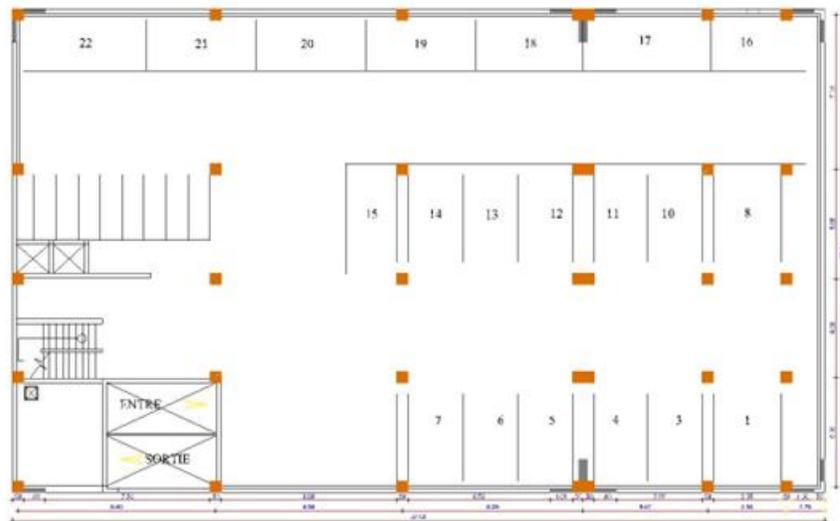


Les façades

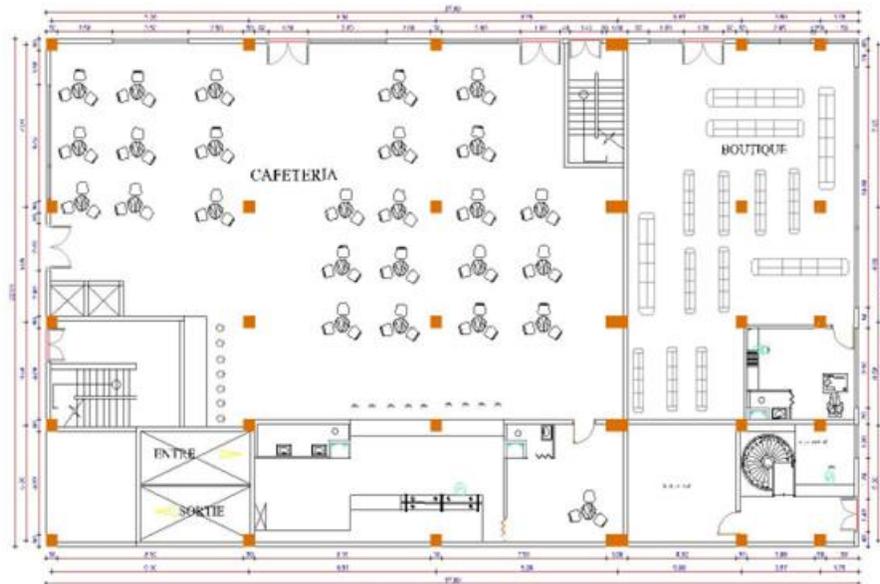


Figure 52 : les façades de projet

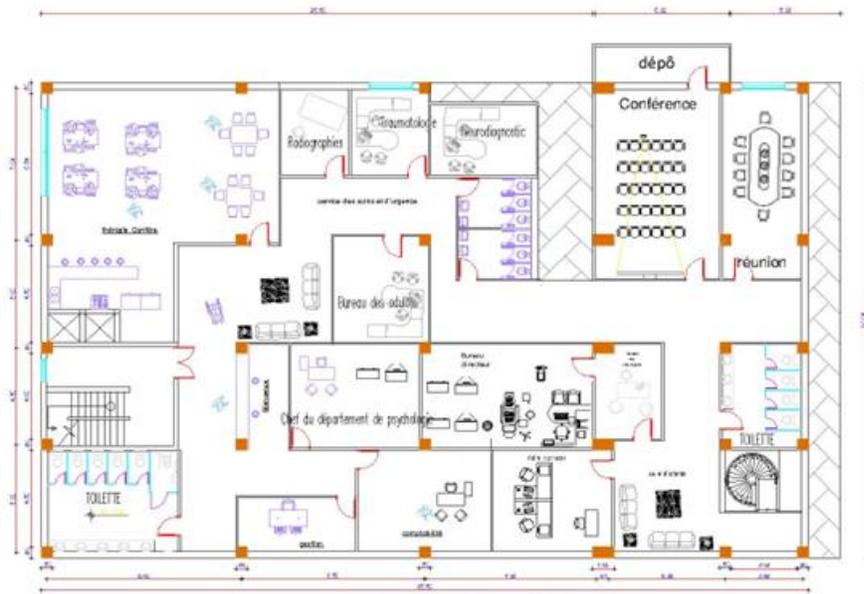
Les plans



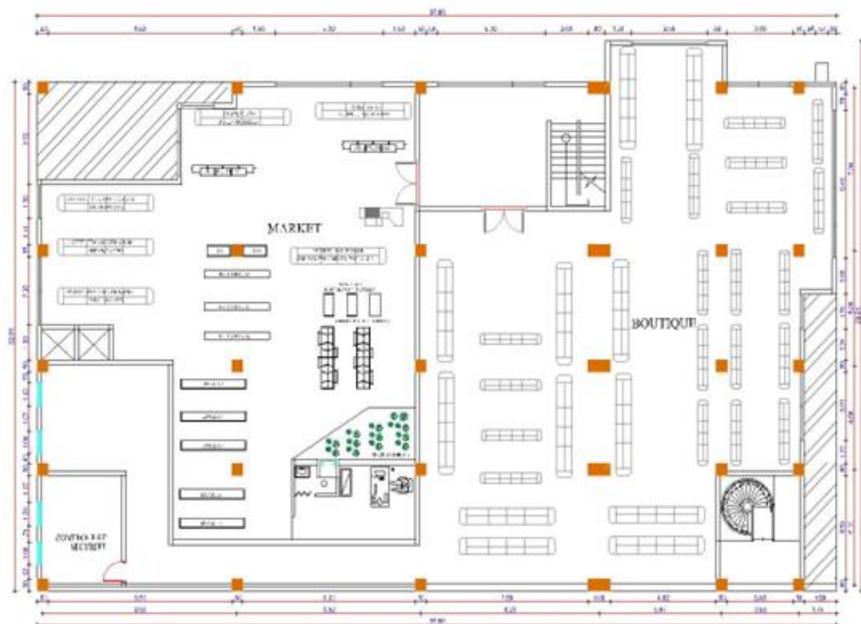
**PLAN DE
SOUS SOL**
ECHELLE :1/100



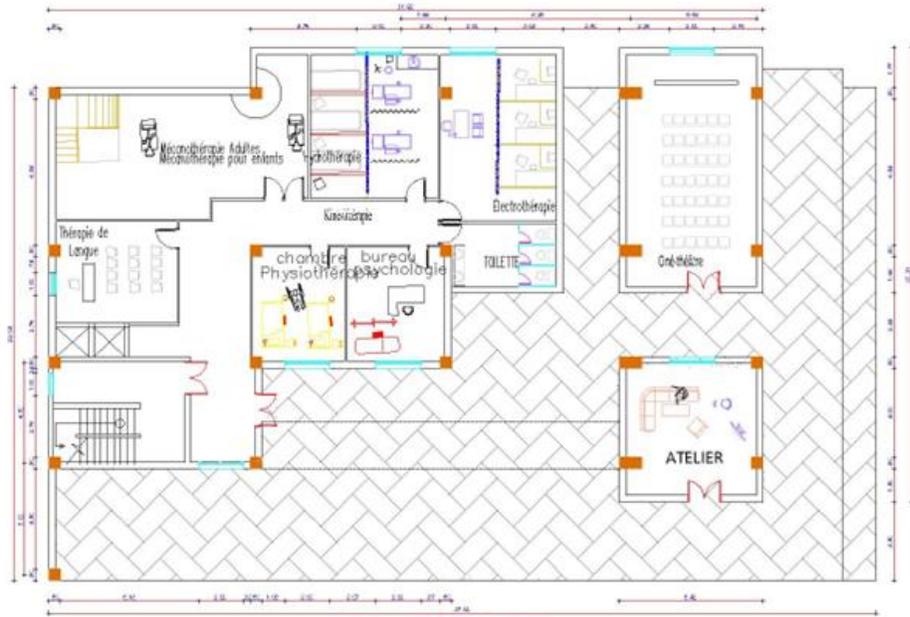
**PLAN DE
RDC**
ECHELLE :1/100



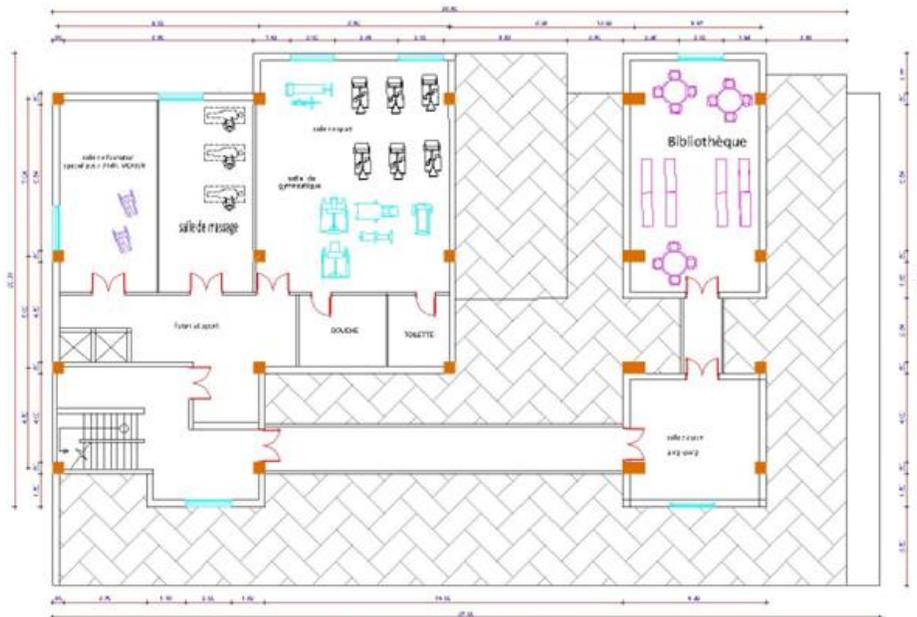
PLAN DE
R+2
ECHELLE : 1/100



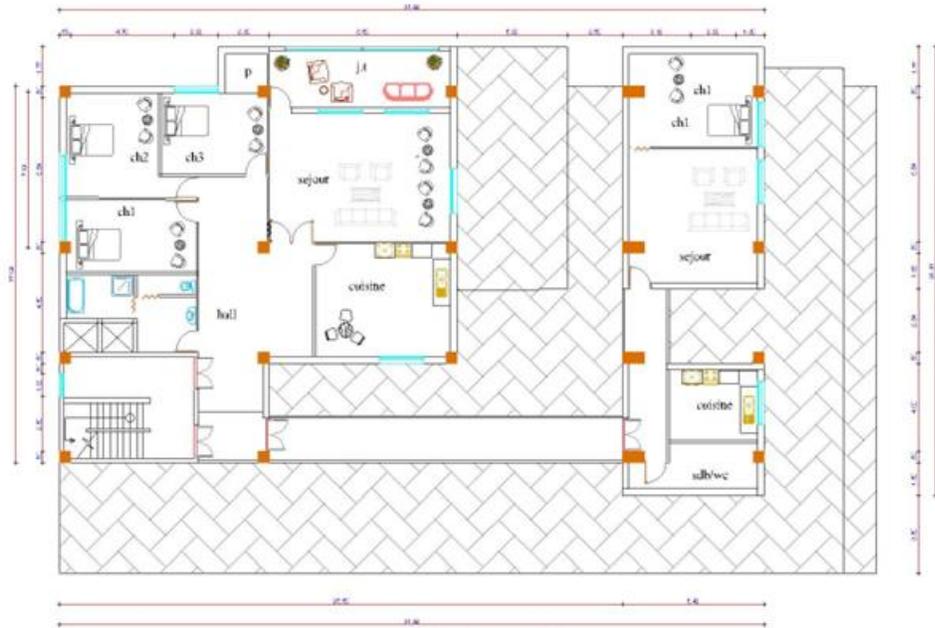
PLAN DE
R+1
ECHELLE : 1/100



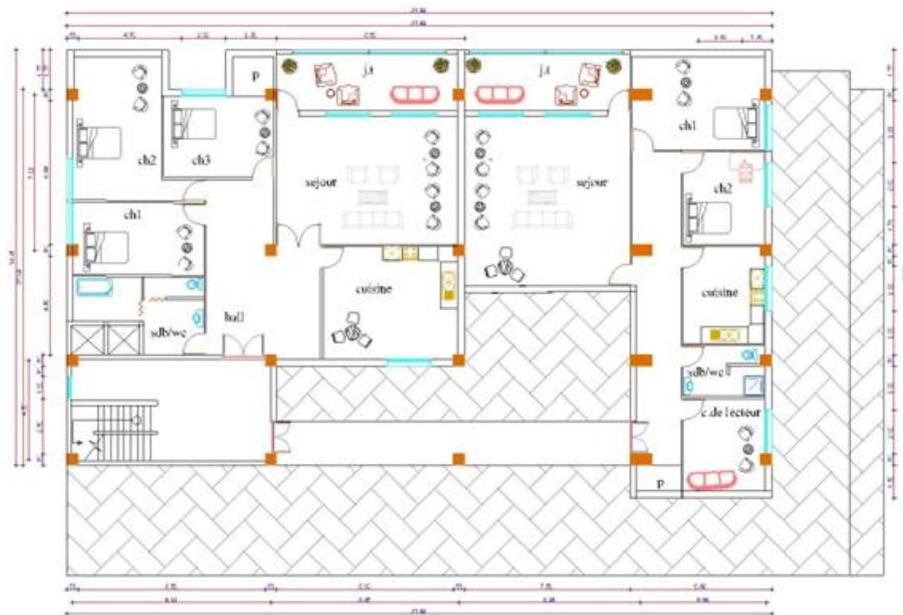
PLAN DE
R+3
ECHELLE :1/100



PLAN DE
R+4
ECHELLE :1/100

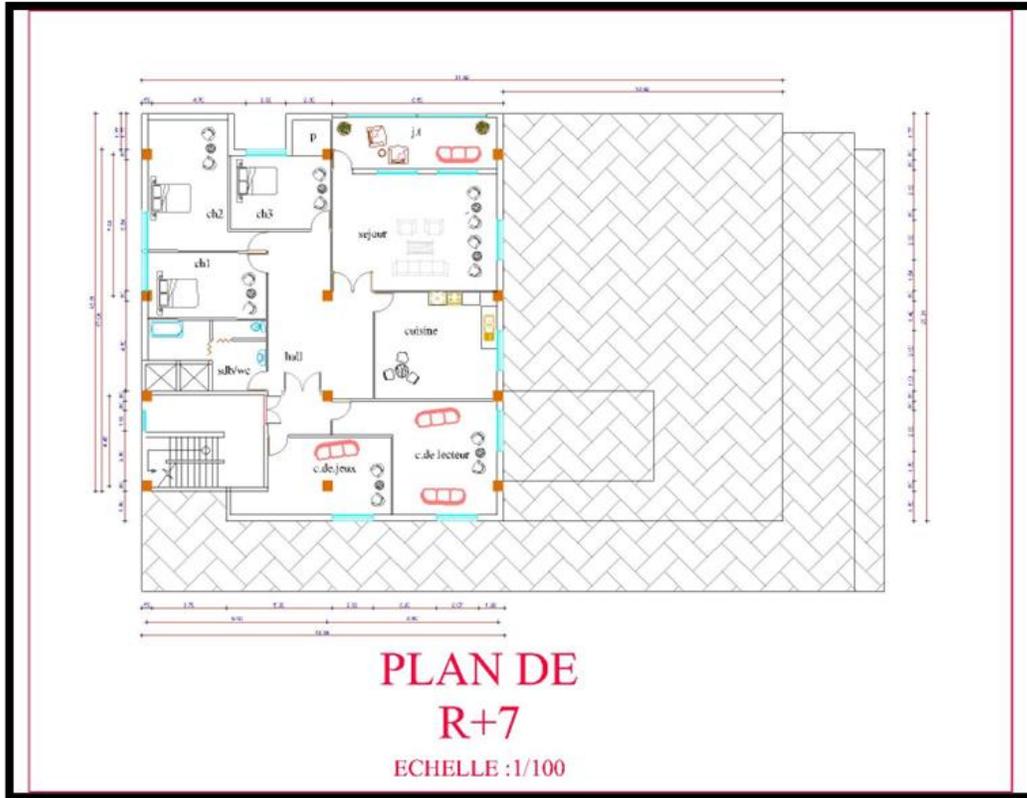


PLAN DE
R+5
ECHELLE : 1/100

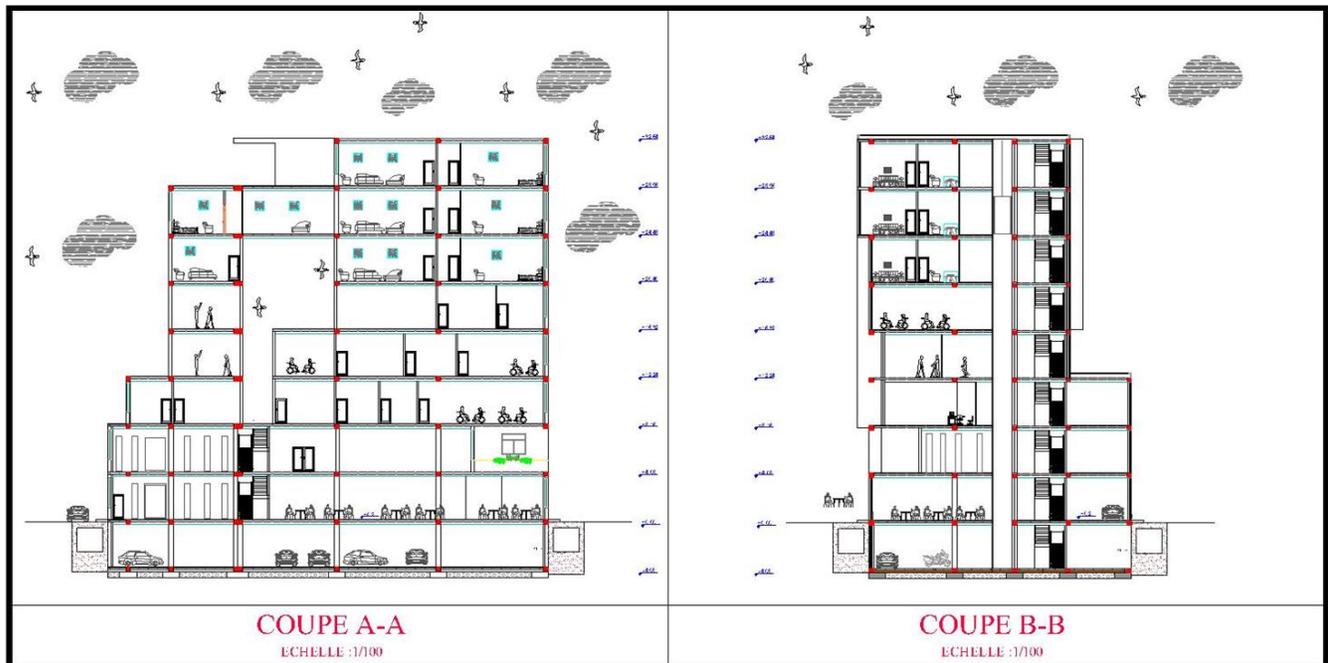


PLAN DE
R+6
ECHELLE : 1/100

LE CAS D'ETUDE



Les coupes



Conclusion générale

Le handicap n'est pas forcément un obstacle au succès. Pendant pratiquement toute ma vie d'adulte, j'ai souffert d'une maladie du motoneurone. Pourtant, cela ne m'a pas empêché de mener une carrière de premier plan en astrophysique et une vie de famille heureuse.

Professeur Stephen W Hawking

Aujourd'hui, il n'y a plus lieu de s'attendre à ce que les personnes en situation de handicap s'adaptent à leur environnement, mais au contraire, c'est à la société et à l'état de s'adapter à cette catégorie de personne en s'attaquant aux obstacles qui compromettent leur participation à la vie économique, sociale et culturelle.

La situation des personnes ayant des besoins spéciaux est développée dans la plupart des pays développés et s'est étendue au reste des pays. Les besoins de ce groupe de personnes ont été pris en compte, avec le guide des conceptions organisationnelles des produits, des équipements et des bâtiments, qui sont devenus facilement accessibles (influence) à l'heure actuelle.

Avec le développement de la médecine, la conception des produits, des équipements et des filières s'est organisée pour faciliter l'insertion des personnes handicapées dans la société et leur intégration aux autres.

Il est également préférable de l'appliquer concrètement dans la conception et la construction des lieux publics. En conséquence, les personnes handicapées ont commencé à s'intégrer dans la société et à s'habituer à vivre sans aide, grâce aux facilités et aux lois prévues.

Mais en Algérie, l'évolution de la situation des personnes à besoins spécifiques est très lente. La législation théorique est publiée presque quotidiennement, mais le suivi pratique reste sans réponse. Dans le domaine de l'architecture et des espaces publics.

Les places pour les handicapés sont limitées, pour ne pas dire qu'elles n'existent pas, demandez aux handicapés. Bien qu'il ne soit pas facilement accessible, car il n'est pas

Il n'est pas équipé pour accueillir les personnes handicapées et ne dispose pas de mobilier adapté pour celles-ci.

Dans ce contexte, nous avons essayé de renforcer leur position dans la société et de renforcer le principe d'inclusion d'une personne en situation de handicap, car elle n'a pas à faire ses preuves, mais la société doit s'adapter et l'accepter.

LE CAS D'ETUDE

Nous avons choisi une zone bien connue, qui est le boulevard Larbi Tebesi, est l'un des plus anciens boulevards de la ville et a un caractère historique depuis la fondation de la ville et ses six portes. Il s'étend de la Place de la Liberté, Bab Al-Sabt à Bab Al-Djazair, avec une longueur de 550 mètres et une largeur de 55 mètres. C'est un endroit stratégique et un centre dynamique pour la ville afin de fournir un travail digne de cette catégorie. Et la ville.

Notre travail durant cette étude est de créer un centre de rééducation et de réadaptation physique au sein de notre Wilayat (Blida) dans le boulevard Larabi Tbessi. Premier centre selon les trois fonctions principales de rééducation (physiothérapie) et de réadaptation (loisirs et détente), ce centre est intégré dans un environnement naturel et répond aux normes d'une Haute Qualité Environnementale (HQE).

L'objectif de ce travail est d'améliorer la santé physique en soutenant et en renforçant l'aspect psychologique en offrant des possibilités de rencontre avec les éditeurs, et d'assurer l'inclusion de cette catégorie générale de danseurs. Renforcer leur confiance, découvrir leurs capacités et leur potentiel en développant et en élargissant leur vision contribue à leur estime de soi et à leur bien-être.

Au final, nous avons choisi de nommer cette catégorie des personnes ayant des capacités particulières, et non des personnes ayant des besoins particuliers.

Références

- Constitution Française. (2005). *Loi du 11 février 2005*. France: Loi du 11 février 2005.
- DICO, L. M. (1996, p 923).
- Dictionnaire, d. d. (2017).
- GAFFIOT. (1934).
- GERMAIN, A. (2002).
- GROSBOIS. (1996 , p n67).
- IDEM. (s.d.). Informatique Dentaire Et Médical.
- JOURNAL, O. (7 JUILLET 1994). PUB n 94-55.
- JURIN, L. (s.d.). la revue. *france handicap*.
- Kerroumi, B. (2007). LES POLITIQUES PUBLIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'ESPACE CITOYEN ET JURIDIQUE COMMUN. *Reliance 2007/1 (n° 23)*, 28-32.
- LEDRUT.R. (1979).
- OMS. (s.d.). *handicap*. New York.
- Sinason, V. (1992). Mental handicap and the human condition.
- Wilson, D., & Haire, A. (1990). Wilson, David N., and Anne Haire. "Health care screening for people with mental handicap living in the community." *British Medical Journal* 301.6765 (1990): 1379-1381.. *British Medical Journal* 301.6765 , 1379-1381.
- (OMS)
- Par handicap.fr,1 avril 2013
- Algérie Presse Service (APS), Blida : des associations aspirent à une meilleure prise en charge des handicapés
- Algérie360, voir le site « <https://www.algerie360.com/pres-de-2-millions-de-personnes-en-algerie-vivent-avec-un-handicap> »

- Après avoir lu le livre de CHARLES GARDOU
- Après la visite du boulevard laarbi tbessi et la commune de blida
- CHOAY. F et MERLI. P ; (2010) ; Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris : Presses Universitaires de France.
- Contribution de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) - Algérie -
- In L'article 25 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Le Dictionnaire Flammarion de la langue française
- Le GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE
- Le livre de CHARLES GARDOU
- Mémoire de magistère, Mr BOUZENOUNE Yacine, LA PLACE DES HANDICAPES MOTEURS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES EN ALGERIE, Univ. Mentouri - Constantine
- Mémoire, SEILHAN Stéphane, L'espace public au défi de l'accessibilité
- Office National des Statistiques
- Open Edition Journals, Handicap de situation et accessibilité piétonne : reconcevoir l'espace urbain, Nadja Victor, Olivier Klein et Philippe Gerber
- PANERAI P, DEPAULE J-C, (2002) Analyse urbaine. Édition parenthèse
- Rapport Mondial sur le Handicap, Organisation Mondiale de la Santé et Banque Mondiale (2017). p. 28.
- Règles Egalisation Chances.pdf ONU.
- Revons une société inclusive, L'inclusion, c'est quoi ? « «
<https://revonsunesocieteinclusive.wordpress.com/linclusion-cest-quoi/> »

Annexes

Tableau de LIKERT

		jamais ابدا	Très rarement نادرا جدا	rarement نادرا	parfois بعض الأحيان	souvent غاليا ما	Très souvent في كثير من الأحيان
Mobilité	Je traverse ce boulevard à pieds	*					
	Je traverse ce boulevard par le vélo	*					
	Je traverse ce boulevard en voiture						*
	Je traverse ce boulevard par bus (TC)	*					
	Je traverse le boulevard par le scooter (Motos-Vespa)	*					
	Je traverse ce boulevard par Autre (skate, trottinette...)	*					
	Je traverse ce boulevard par Autre (chaise roulante)						*
Détente (Marcheurs de Bonheur)	Je viens dans ce boulevard pour stationner	*					
	Je me promene dans ce boulevard						*
	Je me repose en se tenant debout dans ce boulevard				*		
	Je me repose en m'assoiant sur un banc ou sur un bord dans ce boulevard					*	
	Je viens dans ce boulevard pour lire le journal		*				
	Je viens dans ce boulevard pour se connecter (face-book, youtube)		*				
	Je me prend en photo dans ce boulevard				*		
Activités	Je m'allonge sur l'espace vert dans ce boulevard				*		
	Je viens dans ce boulevard pour courir	*					
	Je viens dans ce boulevard pour marcher				*		
	Je viens dans ce boulevard pour faire du sport	*					
	Je viens dans ce boulevard pour jouer		*				
	Je viens dans ce boulevard pour travailler	*					
	Je viens dans ce boulevard pour étudier	*					
Consommation	Je bois et je mange sur l'Espace Public du ce boulevard		*				
	Je bois et je mange sur les terrasses du café ou du restaurant qui donne sur ce boulevard						*
	Je fais des courses sur ce boulevard		*				
Rencontre (sociabilité)	Je viens dans ce boulevard pour discuter avec des gens		*				
	Je viens dans ce boulevard pour rencontrer des gens			*			
	Je viens dans ce boulevard pour se regrouper (évènement)			*			
Estime de soi	Je viens dans ce boulevard pour s'informer	*					
	Je me suis senti(e) en confiance dans ce boulevard			*			
	Je me suis senti(e) apprécié dans ce boulevard			*			
	Je me suis senti(e) utile dans ce boulevard		*				
Équilibre	Je suis satisfait(e) de mes activités dans ce boulevard		*				
	Je me suis senti(e) équilibré(e) émotionnellement dans ce boulevard	*					
	Je me suis senti(e) naturel(le) et égale à moi même dans ce boulevard	*					
Engagement social	J'ai passé un moment bien équilibré entre toutes mes activités dans ce boulevard		*				
	Je viens dans ce boulevard pour un but social	*					
	Dans ce boulevard, j'ai eu l'envie de faire mes activités de loisirs					*	
Sociabilité	Je suis intéressé par les événements qui se passent dans ce Boulevard				*		
	Dans ce boulevard, j'ai beaucoup d'humour, je faisais rire mes amis				*		
	Dans ce boulevard, j'ai eu une bonne écoute pour mes amis				*		*
Contrôle de soi et des événements	Dans ce boulevard, je me suis senti en bon terme avec mon entourage				*		
	Dans ce boulevard, j'ai su affronter positivement des situations difficiles				*		
	Dans ce boulevard, j'ai facilement trouvé des solutions à mes problèmes			*			
Bonheur	Dans ce boulevard, je me suis senti plutôt calme et posé			*			
	J'ai eu l'impression de vraiment jouir de ma présence dans ce boulevard				*		
	Je me suis senti en paix avec moi-même dans ce boulevard				*		
	Dans ce boulevard, j'ai eu un bon moral					*	
	dans ce boulevard, je me suis senti(e) en pleine forme						*